

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(67^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 12 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6119).

Défense

- M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le titre III.
- M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les titres V et VI ; André Giraud, ministre de la défense.
- M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et les forces nucléaires.
- M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section forces terrestres.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section marine.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie.

M. le président.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le personnel militaire et le service national.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 6133).

COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE
DE M. CHARLES MILLON,
vice-président**

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le titre III.

M. Yves Guéna, rapporteur spécial. Le budget de la défense nationale pour 1987 progresse de façon sensible par rapport à l'année précédente : 6,85 p. 100, soit 5 p. 100 en volume. Il passe ainsi de 158 à 169 milliards de francs, ce qui représente une rupture avec la stagnation des quatre dernières années.

Deuxième constatation : la progression est tout à fait inégale entre les titres III et V. Le titre V augmente de 13,39 p. 100 alors que le titre III ne progresse que de 0,87 p. 100. En réalité, le titre III accuse une baisse d'environ 1 p. 100 en volume et, pour la première fois depuis une quinzaine d'années, le titre V l'emporte sur le titre III : 50,7 p. 100 contre 49,3 p. 100.

Mais le rapporteur du titre III n'est pas forcément le défenseur de ce titre contre le titre V. (*Sourires.*)

En effet, je considère que les économies au titre III étaient nécessaires, là comme partout ailleurs dans les services de l'Etat. Vous ne pouviez donc pas ne pas en faire, monsieur le ministre de la défense. Ces économies étaient même inéluctables, notamment en raison de la loi de programme qui s'annonce. Si l'on veut un titre V « dopé », il est bien évident qu'au moins en proportion, les crédits du titre III doivent baisser, et également en valeur absolue. A cela, on n'échappera pas.

J'ajoute que ces économies étaient possibles du fait de la stabilisation des rémunérations et de la baisse du prix des carburants. En outre, ainsi que le prouve l'analyse du budget, elles n'entraient pas l'essentiel : en dépit de la baisse en volume du titre III, tout ce qui concerne l'entraînement des forces et l'entretien du matériel est sauvegardé, voire accru.

Premier point : les rémunérations et les effectifs sont maîtrisés. Les traitements, les soldes et les charges sociales, qui représentent 69 p. 100 du titre III, ne progressent que de 1,2 p. 100. Les soldes militaires se voient appliquer les

normes de la fonction publique et, en ce qui concerne les salaires des ouvriers, vous avez pris, le 12 juin 1986, un décret qui les indexe dorénavant non plus sur ceux de la métallurgie parisienne, mais sur ceux de la fonction publique.

Pourtant, malgré une politique rigoureuse des rémunérations et des charges sociales, quelques mesures catégorielles sont intervenues. Je ne les énumérerai pas, toutes précisions se trouvant dans mon rapport écrit.

S'agissant des effectifs, vous supprimez 4 200 emplois : 2 750 emplois militaires, mais pas dans les unités combattantes, et 1 650 emplois civils. Cette suppression se traduit par une économie de 420 millions de francs. Mais vous créez par ailleurs 4 058 emplois qui ne coûtent que 81 millions de francs : 3 058 emplois d'appelés, qui permettent de réactiver, ce qui est une bonne chose, la compagnie mise en sommeil dans chaque régiment de combat, et 1 000 postes de gendarmes auxiliaires, ce qui est également positif.

Il faut ajouter les 83 millions de francs que coûtent les volontaires du service long. Vous en programmez 32 650, ce qui est apparemment moins que dans le budget de 1986 mais, comme les engagements de ce dernier budget n'ont pas été tenus, nous aurons, en 1987, plus de V.S.L. - volontaires du service long - que cette année, ce qui explique les 83 millions de francs d'augmentation.

En ce qui concerne les effectifs donc, on a, d'un côté, une économie de 420 millions de francs et, de l'autre, deux dépenses : l'une de 81 millions et l'autre de 83 millions de francs, le tout se traduisant par une meilleure mise en condition de nos unités de combat.

Sur la vie courante, je passerai rapidement : on observe une reconduction en volume pour l'alimentation, et la reconduction en volume pour le chauffage se traduit par une économie de 200 millions de francs.

Pour l'entraînement sont confirmés les objectifs qui ont toujours été visés, c'est-à-dire cent jours de sortie par an pour l'armée de terre, dont cinquante avec les matériels organiques, cent quatre-vingts heures de vol pour l'aviation et cent jours de mer en moyenne pour la marine - il s'agit d'une moyenne car le nombre de jours de mer n'est pas le même pour les bâtiments de combat et les bâtiments logistiques.

Ces objectifs sont tenus, et à un moindre prix que naguère, toujours en raison de la baisse du prix des carburants. Le maintien des dotations en volume est assuré. Les stocks sont reconstitués. Néanmoins, vous pouvez inscrire, sur ce chapitre 800 millions de francs d'économie.

Quant à l'entretien programmé du matériel, nous notons des crédits en progression, ce qui est normal puisque l'entretien programmé se trouve en réalité à la limite du titre III et du titre V.

Pour l'armée de terre, l'augmentation apparente n'est que de 3 p. 100 mais, en raison des règles de la présentation de votre budget, une part importante de l'entretien est inscrite au titre V, où l'on relève une augmentation de 11,4 p. 100. Pour l'armée de l'air, l'augmentation au titre III est de 8,4 p. 100 et, pour la marine, de 7,7 p. 100. Quant à la gendarmerie, elle reçoit une dotation de 58 millions de francs supplémentaires pour l'informatisation.

N'oublions pas les dépenses d'intervention extérieure. L'évaluation approximative de leur montant, pour autant que nous ayons pu le savoir, serait de 2 milliards de francs : cela représente les opérations au Tchad et au Moyen-Orient, encore que, s'agissant de la F.I.N.U.L., les dépenses doivent être remboursées par la suite par l'O.N.U. Mais il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que ces 2 milliards, si 2 milliards il y a, soient imputés sur le titre III que nous allons voter pour 1987. Sinon, ce titre III, qui est « serré », ce que j'approuve,

deviendrait exsangue. Nous souhaitons donc vivement que ces dépenses soient inscrites au collectif de la fin de l'année 1986.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire. Le titre III du budget de 1987 n'appelle pas, en soi, davantage de commentaires, sauf à entrer dans des détails que l'on retrouvera dans mon rapport écrit. Il est donc, ainsi que je l'ai dit d'entrée de jeu, tout à fait acceptable... il a d'ailleurs été adopté en commission.

Cependant, avant d'en terminer, je voudrais faire un autre développement.

Nous voyons bien les économies faites pour 1987 sur le titre III. Mais qu'en sera-t-il pour les années qui suivront ?

La réduction du titre III telle que nous la constatons pour 1987 ne va-t-elle pas être poursuivie et même accrue ensuite, dans la logique de la loi de programme que vous nous annoncez, car le titre V sera toujours de plus en plus « dopé » ?

La question se pose de savoir jusqu'où on peut aller et avec quels moyens, sans arriver à une situation impossible - nous avons le souvenir des incidents de 1974 et nous ne voudrions pas qu'ils se renouvellent.

C'est dans cette perspective que j'ai exposé devant la commission des finances certains aspects du problème du service national. Vous avez d'ailleurs vous-même, monsieur le ministre, évoqué ce problème, qui est, me semble-t-il, d'une certaine actualité.

En commission des finances, nous ne sommes pas allés, car ce n'était pas possible, au-delà des interrogations. Mais nous avons remarqué que nos interrogations étaient largement partagées par les commissaires, sans considération des clivages politiques. Je ne dis pas que la commission était unanime, mais j'ai en tout cas eu l'impression que, si clivages il y avait, ils passaient à l'intérieur des groupes, sans opposer tel groupe à tel autre.

Qu'avons-nous dit, ou plutôt quelles sont les questions que nous nous sommes posées ?

Certes, le « service militaire », pour l'appeler par son nom ancien, est une sorte de tabou. Cela est particulièrement vrai pour les hommes de ma génération : nous considérons en effet qu'il est tout à fait normal que tout jeune Français donne à l'Etat, et je dirai même à la patrie, un moment de sa vie - un an, ce n'est pas très long. C'est d'ailleurs une chose qui est bien acceptée par les conscrits eux-mêmes et tous les renseignements dont nous disposons à cet égard le confirment.

Mais les enquêtes réalisées dans les corps de troupe prouvent également que les conscrits sont sensibles au caractère inégalitaire du service militaire. Les deux tiers seulement des garçons accomplissent leur service, et je n'ai pas besoin de rappeler que les filles ne le font pas. Or les garçons ont maintenant tendance à déplorer que les filles soient en compétition avec eux dans tous domaines, sauf dans celui-là. Ainsi l'égalité de tous les citoyens devant ce service est devenue - on le dit depuis des années - un mythe.

J'ajouterai - je vais être un peu plus iconoclaste, mais je m'arrêterai en chemin - que l'armée est faite non pas pour incorporer, mais pour faire la guerre et, si possible, pour la gagner.

La guerre, c'est la bataille. Or, et je prends un très grand risque en l'affirmant, nous n'aurons pas demain quinze jours pour mobiliser dix classes, les faire monter à Charleroi et engager les hostilités avec l'ennemi. Les choses ne se passeront certainement pas comme cela. Demain, l'engagement sera soudain, quelle que soit la gesticulation qui l'aura précédé, et il sera bref car il sera ponctué par le point d'orgue nucléaire, qu'il s'agisse d'un avertissement par le biais du téléphone rouge ou d'un tir préstratégique. On peut imaginer qu'une telle mêlée soit réservée aux régiments d'active. Et d'ailleurs je crois savoir qu'on n'envisage pas une grande mobilisation des réserves dans cette hypothèse.

Mais, comme disent certains militaires, il n'y a plus de guerres : il n'y a que des crises.

En ce qui concerne les crises, il est évident que la grande vertu de l'armée, c'est sa disponibilité. Que ce soit au Tchad ou au Togo, hier, on n'a pas fait intervenir le contingent : on n'y a envoyé que des professionnels.

Autre argument : le perfectionnement et le prix des armes modernes, qui donnent à réfléchir. Un char moderne coûtera plus de 20 millions de francs - on parle de 22 millions de francs pour le Leclerc - et un missile antichar vaut 150 000 francs.

Tout cela, qui a conduit pour la marine et l'aviation au professionnalisme, nous entraîne sur la même espèce de pente, me semble-t-il, pour ce qui concerne l'armée de terre.

Certes, nous connaissons l'objection du coût. Mais, je pourrais dire que celui-ci est moins important que l'efficacité quand on parle de guerre. Néanmoins, je me suis placé moi-même sur le terrain du coût, en me demandant jusqu'où on irait dans la réduction du titre III. Il est vrai que l'appelé est moins cher que le professionnel. Mais on peut débattre sur le coût global de la conscription et l'on peut imaginer aussi qu'on n'est pas obligé de disposer d'une armée professionnelle à l'anglaise, avec des soldes élevées et des retraites substantielles.

Je n'apporte pas de solution et je ne vous en demande pas une en réponse, monsieur le ministre. Je ne souhaite ni bouleversement, ni précipitation. Je dis seulement, et je l'ai constaté en commission des finances, que le débat est engagé sur ce point, notamment du fait de la prochaine loi de programme. Aux réflexions que vous mènerez et que vous menez déjà sur le service national, monsieur le ministre, la représentation nationale ne demande qu'à être associée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les titres V et VI.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la commission des finances a examiné votre projet de budget. La majorité, U.D.F. et R.P.R., et le Front national l'ont approuvé. Le parti communiste s'y est opposé. Le groupe socialiste n'a pas participé au vote, préférant attendre vos réponses en séance à un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes, d'ailleurs partagées par les commissaires de la majorité. Enfin, tous les groupes, y compris celui du parti socialiste, ont adopté une observation que j'ai proposée en qualité de rapporteur, observation sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Vous n'avez pas choisi la facilité en présentant le premier budget de la nouvelle loi de programmation, alors que celle-ci n'était pas encore arrêtée. D'autres, avant vous, s'étaient accordés une année de répit avec d'abord un budget de réajustement puis une loi de programmation. Vous, en raison de l'urgence, des absences de décision, des insuffisances et des retards accumulés, vous avez décidé de brusquer le cours des événements et, depuis que nous connaissons la loi de programmation nouvelle, nous savons que vous avez réussi.

Le budget d'équipement des armées pour 1987 est en effet un budget de rupture.

La tendance des dernières années à la régression de la part du budget de la défense dans le produit intérieur brut marchand, jusque-là retenu comme référence, se trouve enfin inversée : 3,84 p. 100 en 1984, 3,79 p. 100 en 1985, 3,76 p. 100 en 1986.

C'est une régression considérable quand on veut bien considérer qu'un point du produit intérieur brut marchand estimé pour 1987 représente à lui seul 44 milliards de francs.

Remontant à presque 3,80 p. 100, cette progression pour 1987 est d'autant plus significative que la croissance en volume attendue du produit intérieur brut marchand en 1987 est elle-même plus forte que celle qui était prévue à pareille époque l'an dernier : 2,8 p. 100 contre 2,1 p. 100.

Cela se reflète dans la progression en volume des crédits de paiement du titre V, qui, compte tenu également de la bonne maîtrise du titre III, que M. Guéna vient de souligner, est de 11,2 p. 100 contre 1,5 p. 100 l'an dernier, et encore 1,5 p. 100 en prévision, car en réalité, elle n'aura été que de 1 p. 100.

Le budget d'équipement des armées pour 1987 est aussi un budget tourné vers l'avenir.

J'en veux pour preuve la progression globale des autorisations de programme : 20 p. 100, et même 22,5 p. 100 pour les études, recherche et développement.

J'en veux pour preuve aussi le financement prévu dans ce budget de tous les programmes nouveaux indispensables pour apporter une réponse appropriée à l'analyse des menaces qui pèsent sur nous et qui sont redéfinies dans notre rapport écrit.

J'en veux pour preuve encore l'inscription de crédits pour tous les programmes majeurs qui, faute de financement, ou de volonté politique, n'ont pu être lancés antérieurement bien que prévus par la loi de programmation de la majorité précédente, et je ne citerai que la deuxième composante de la force nucléaire stratégique, le système de détection aéroporté, le porte-avions nucléaire, le système Helios, j'en passe et non des moindres.

Ce budget constitue donc une base solide pour la programmation 1987-1991 que nous connaissons maintenant.

Il faut en effet que les quatre budgets suivants consolident ce premier pas dans la bonne direction si l'on veut réellement, en opposition avec les pratiques précédentes, financer tous les grands programmes nouveaux lorsqu'ils seront entrés pleinement dans la phase des paiements, ce qui n'est pas encore le cas pour la plupart d'entre eux.

A défaut de continuité dans l'effort, des renoncements majeurs seraient inévitables et particulièrement dommageables pour la cohésion de notre politique de défense.

M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. L'enveloppe de 474,9 milliards de francs que vous avez finalement « arrachée » pour les cinq années de la programmation n'est pas suffisante pour tout faire, mais elle est de loin la meilleure que l'on pouvait espérer. Je crois que vous avez apporté la preuve que la politique de défense ne peut pas être élaborée rue de Rivoli en fonction de nos ressources, mais qu'elle l'est rue Saint-Dominique et à Matignon en fonction des menaces qui pèsent sur nous et sur nos alliés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Encore faut-il garantir le pouvoir d'achat des armées et veiller à ce que cette enveloppe ne soit pas dévaluée. C'est la raison pour laquelle, se rangeant à mon observation, la commission des finances suggérerait au Gouvernement de prévoir une garantie en francs constants mettant le budget de la défense, priorité réaffirmée par le Président de la République et le Gouvernement, à l'abri des incertitudes de la conjoncture.

M. André Giraud, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Paecht ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. le ministre de la défense. M. Paecht a bien indiqué qu'il avait milité pendant très longtemps pour que les crédits prévisionnels de l'équipement militaire soient abrités le plus possible des incertitudes monétaires par l'usage d'une évaluation en francs constants, ce qui est d'ailleurs, de l'avis de tous, l'une des qualités de la loi de programme qui a été déposée. Je voudrais souligner qu'il a en effet joué un rôle essentiel pour établir la conviction que cette solution était la bonne pour la défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu le rappeler.

Le projet de loi de programmation approuvé par le conseil des ministres et le Président de la République nous donne pleinement satisfaction sur ce point capital. En fixant en francs 1986 les crédits de paiement pour les cinq années de la période concernée et en assurant le titre V d'une progression moyenne en volume de près de 7 p. 100, cette garantie du pouvoir d'achat des armées peut être considérée comme acquise, et nous nous en félicitons.

La commission avait aussi souhaité que soit maintenue la référence au produit intérieur brut marchand, mais le passé récent ne nous incite pas à faire de ce maintien un préalable. En effet, si nous savons parfaitement en cette fin d'année ce que sont des francs 1986, cette référence concerne un produit connu avec précision seulement deux années plus tard. De

surcroît, peut-on dire aujourd'hui avec certitude quel sera l'accroissement ou la réduction du P.I.B.M. au cours des prochaines années ? Certainement pas. A choisir entre la garantie en francs constants et le pourcentage d'un P.I.B.M. à venir, le choix est vite fait en faveur du projet du Gouvernement.

M. Jean-Marie Daillet. C'est le bon sens.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, partageant nos inquiétudes, vous aviez vous-même mis entre parenthèses trois programmes majeurs. Pour l'avion de combat futur, ces parenthèses subsistent, puisque des incertitudes demeurent, les unes inhérentes à l'une des structures industrielles, les autres relevant sans doute de problèmes financiers. L'étalement du programme entraînera forcément la recherche de solutions intermédiaires : Mirage 2000 N transformés en appareils de pénétration classique et peut-être F-18 américains avec ou sans moteurs français pour l'aviation embarquée ? Il faudra bien trouver des solutions.

En revanche, les parenthèses sont supprimées pour la détection à basse altitude et pour le porte-avions nucléaire Richelieu.

Mais qui dit « porte-avions » dit aussi environnement de ce bâtiment et donc aussi flotte de surface. Or, c'est justement dans ce domaine que le budget pour 1987 et surtout la loi de programmation future nous paraissent dramatiquement insuffisants.

Notre marine doit en effet - et ces missions sont confirmées - assurer la sécurité de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et plus particulièrement aux approches de Brest. Pour cela, il lui faut des bâtiments antimines et des bâtiments anti-sous-marins.

Elle doit protéger nos porte-avions et nos éventuels transports de troupes en Méditerranée, en Afrique, dans l'océan Indien ; pour cela, il lui faut des bâtiments antiaériens.

Elle doit intervenir aussi outre-mer, et sur mer, en l'absence de porte-avions, et assurer, le cas échéant, la mise à terre de commandos ou l'évacuation de ressortissants français ou amis en difficulté ; pour cela, il lui faut des bâtiments porte-hélicoptères capables de tenir la mer longtemps avec un bon système d'armes mer-mer et une défense antiaérienne minimale.

Pour que toutes ces missions puissent être assurées, un minimum de vingt-cinq bâtiments de combat de tonnage moyen, de classe « frégate », est nécessaire. A cet égard notre situation est mauvaise.

Cinq bâtiments antiaériens sont en service - dont trois sont condamnés en 1992, les deux autres avant l'an 2000. Ces bâtiments antiaériens sont pourtant considérés comme prioritaires.

Douze corvettes anti-sous-marins sont nécessaires. En arrêtant le programme à la septième plutôt qu'à la huitième, cet objectif ne pourra être atteint.

Huit à dix frégates légères porte-hélicoptères doivent être construites dans les meilleurs délais pour les raisons que nous avons indiquées.

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, vous avez fait ce que vous avez pu mais, pour lancer ces frégates, vous n'avez plus de crédits disponibles dans votre enveloppe. S'agissant de bâtiments relativement rustiques et surtout polyvalents, capables d'assurer toutes sortes de missions de service public, 10 milliards au moins doivent être trouvés sous forme d'un financement complémentaire...

M. Jean-Marie Daillet. Un emprunt.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... c'est-à-dire extra-budgétaire. Si l'idée d'un emprunt ne semble pas vraiment faire son chemin...

M. Jean-Marie Daillet. C'est dommage !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... pourquoi, monsieur le ministre, n'auriez-vous pas recouru à un *leasing* ? Etalé sur une quinzaine d'années, ce type de financement ne pèserait pas lourd sur le budget et, compte tenu de la néces-

sité de commander pratiquement une coque de frégate par an pendant dix ans, le plan de charge de Lorient serait conforté et, pourquoi pas ? un chantier civil très spécialisé pourrait être sauvé.

Bien sûr, l'essentiel de notre dissuasion nucléaire repose sur nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Mais toute notre capacité de présence et d'action outre-mer repose sur les bâtiments de surface de la marine nationale.

Notre stratégie, sous ces deux aspects, impose à notre flotte une corpulence minimale que la prochaine loi de programmation, en raison des insuffisances passées, ne permet pas de satisfaire convenablement en l'état actuel des prévisions financières.

Il faut que le Gouvernement, conscient de la gravité du problème, dégage, d'une manière ou d'une autre, les crédits nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Finalement, mise à part la question que je viens d'évoquer, et qui est importante, vous n'avez été contraint à aucun choix déchirant ni à aucun renoncement majeur.

Certains, déjà, le disent et vous le reprochent, en affirmant que la France est un petit pays qui ne peut se payer toute la panoplie.

M. Paul Chomé. C'est vous qui en faites un petit pays !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Il est vrai que la France, et surtout la France seule, ne peut pas tout faire. Il lui faut rationaliser ses choix au moment où un immense effort d'armement est à entreprendre en raison de l'obsolescence prochaine de nos systèmes d'armes actuels.

Où s'arrêteront les coûts ? Comment les cerner ? A chaque remplacement d'un système d'armes, les coûts sont multipliés par trois, quatre ou cinq, par rapport au précédent ! Pour un matériel acheté au prix de l'acquisition, s'ajoute le prix de la maintenance, et ce dernier est parfois plus élevé que le premier !

Devant l'ampleur de ces tâches, faut-il sacrifier des programmes ? Faut-il réduire nos ambitions ? Faut-il concentrer nos moyens sur des objectifs moins exigeants ? Nous ne le pensons pas.

Cet ajustement aurait à nos yeux des conséquences inacceptables.

Nos moyens militaires ne peuvent pas être déterminés principalement par les contraintes tenant à la maîtrise de la dépense publique.

Il faut, bien sûr, s'efforcer d'acquérir les matériels au moindre coût, ce qui requiert des choix et des appréciations souvent difficiles, notamment lorsqu'il faut prendre en compte la dimension industrielle des programmes. Mais la décision de lancer ou, au contraire, d'abandonner un programme majeur ne saurait relever de données purement financières.

Une telle décision ne peut procéder que de l'analyse des menaces et de la définition corrélatrice des missions imparties aux forces.

Le temps de la politique de la canonnière, des aller-retour du type Kolwezi, nous semble révolu. Face à des pays de mieux en mieux armés, l'affirmation de notre souveraineté peut conduire à des conflits locaux sur un vaste espace aérien et maritime. Toute incohérence ou insuffisance structurelle conduirait à la catastrophe.

La guerre des boutons, la guerre des chapelles, les différences doctrinales n'ont pas de place dans un budget de défense qui devrait recueillir la plus large adhésion.

Le récent débat de presse qui voulait opposer à propos de la nouvelle composante sol-sol le Président de la République au Premier ministre, le missile M 5 de gauche au missile S 4 de droite, le missile « gaulliste » - quel paradoxe ! - de M. Mitterrand au missile « atlantiste » - un comble ! - de M. Chirac, ce débat-là n'a pas lieu d'exister, dès lors que notre liberté et celle de nos alliés sont en jeu.

M. Jean-Marie Daillet et M. Alain Grotteroy. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Tout à l'heure, M. Guéna a indiqué à cette tribune que les militaires disaient qu'il n'y avait plus de guerre, qu'il n'y avait que des crises.

Mon cher collègue, nous sommes dans un état de guerre permanent. Il faut que nous en prenions conscience et que nous sachions que le prix à payer avant est beaucoup moins élevé que celui qu'on risque de payer par la suite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle défense, pour quoi faire et avec quels moyens ?

Aujourd'hui, alors qu'un débat fondamental s'ouvre sur le budget des forces armées, et que va être déposée une nouvelle loi de programme militaire, il est plus que jamais nécessaire de savoir ce que devrait être dans les années 2000 la défense de la France. Cette question va au-delà des discussions purement budgétaires, qui retiennent notre attention, car elle est fondamentale.

Or, en matière de choix de systèmes d'armes, l'an 2000 c'est demain ! Je ne répéterai pas la banalité qui consiste à observer, depuis fort longtemps, que le choix des systèmes d'armes doit s'opérer avec quinze ans d'avance, compte tenu des délais nécessaires d'expérimentation, de mise au point et, finalement, de mise en service de ces systèmes.

Or nous sommes dans un décor international qui évolue de manière tragique. D'abord, à cause des percées technologiques, qui remettent en question plusieurs tabous. Les armes changent. Sous nos yeux, l'équilibre de la terreur nucléaire est en train de se modifier de fond en comble. Quelle sera la situation à l'aube du XXI^e siècle ?

Nos sous-marins lanceurs d'engins, aujourd'hui « chiens de garde » essentiels de notre sécurité, invulnérables puisque indétectables, seront-ils plus vulnérables, dans dix ou quinze ans ? Nous ne sommes jamais à l'abri d'une découverte scientifique ou technologique !

Nos futurs missiles - nous allons en parler - pourront-ils pénétrer dans les défenses adverses de plus en plus durcies et performantes ?

Pour la France, il n'est que temps d'opérer des choix la rendant capable d'affronter les menaces des années 2000 !

Or ces choix sont douloureux. D'une part, ils impliquent des moyens financiers considérables. D'autre part, ils exigent une estimation juste des bons emplois des bons systèmes d'armes.

La perception accrue des menaces, l'apparition de nouveaux systèmes, l'incertain déroulement des négociations Est-Ouest - on ne peut en négliger les conséquences - et l'incapacité de l'Europe à s'unir pour sa défense confèrent à notre débat une gravité et une importance qu'il n'avait pas eue depuis fort longtemps.

Ce qui s'est passé au sommet de Reykjavik doit nous inciter à réfléchir. L'Europe absente a failli servir de moyen de troc dans la partie de bras de fer à laquelle se sont livrés les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans ces conditions, il ne saurait être question d'abandonner la force de dissuasion française : au contraire, il faut la rendre plus redoutable et plus différenciée.

Un effort remarquable, depuis le général de Gaulle, a permis de doter notre pays d'une défense nucléaire moderne : il doit être poursuivi grâce à une volonté bien affirmée d'ouvrir à la France les « portes de l'espace », nouvelle dimension stratégique de l'an 2000.

D'abord, sur la priorité des priorités, notre force nucléaire de dissuasion, je passerai très vite, puisque d'autres en parleront un peu plus tard. A l'évidence, il nous faut accorder la priorité à nos sous-marins lanceurs d'engins et, par conséquent, entreprendre - ce que vous avez d'ailleurs prévu, avec le Gouvernement - la modernisation de nos S.N.L.E. déjà en service, avec notamment la dotation d'un nouveau missile et la préparation et la construction, d'un sous-marin de la nouvelle génération.

Voilà qui est évident, je le répète. Toutefois, nous ne pouvons pas mettre tous nos œufs dans le même panier. C'est la raison pour laquelle, à partir du moment où deux des composantes de la triade sur laquelle repose l'équilibre de notre sécurité vont rapidement devenir obsolètes, il est clair que le problème de la deuxième composante de notre futur système de défense se pose tout naturellement.

Or cette deuxième composante ne peut être que terrestre. Sur ce sujet, bien entendu, un débat s'est ouvert : on en mesure mal d'ailleurs certains aspects, car, pour ce qui concerne l'essentiel, il faut d'abord essayer de tomber d'accord sur les crédits et le programme, ce qui va exiger nécessairement quelques années.

La composante terrestre nous est d'autant plus utile, vous l'avez observé, monsieur le ministre, dans un exposé destiné à présenter votre loi de programmation militaire, que les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, s'ils sont des éléments de défense fondamentaux, représentent, lors de leur engagement, une force énorme et non mesurable : c'est-à-dire qu'ils peuvent peut-être conduire, dans certains cas, à une riposte disproportionnée avec les dangers, les menaces ou les possibilités d'agression qui pèsent sur nous.

A mon avis, à côté de l'apocalypse surgissant du fond des eaux, il faut prévoir une riposte nucléaire plus ponctuelle ou plus « chirurgicale ». C'est peut-être l'objet de notre nouveau missile balistique supersonique à trajectoire tendue. On va vers cela, et, je le crois, il existe un accord très large sur ce point.

A cet égard, un problème se pose - il s'est déjà posé et se posera encore - mais nous avons le temps de le résoudre : nous devons nous mettre d'accord sur l'installation et le déploiement de ce futur missile. Selon certains, il conviendrait de le placer sur le plateau d'Albion. D'autres estimeraient préférable d'éviter que ce système d'armes - le plus performant que nous ayons à créer dans les prochaines années - soit installé sur un emplacement qui, bien entendu, risque d'être rayé de la surface de la France un quart d'heure après le début des hostilités !

Sans contester, le plateau d'Albion est d'une vulnérabilité considérable. Mais il a cet avantage - c'est pourquoi il convient de le conserver, de le moderniser et de le renforcer - de « signer » automatiquement une agression, ce qui n'est pas le cas dans toute attaque contre des sous-marins tapis au fond des océans.

Compte tenu du temps très limité qui m'est imparti, je n'entrerai pas dans la discussion du problème concernant le nucléaire préstratégique ou tactique. Au-delà d'une querelle de mots ou de personnes, une réflexion approfondie doit être poursuivie dans cette affaire. D'une part, au niveau du nucléaire préstratégique, interviennent des éléments de réflexion sur les concepts d'emploi de cette arme, compte tenu de la doctrine française de dissuasion, intangible et d'ailleurs inchangée depuis vingt-cinq ans. D'autre part, il faut tenir compte des réserves, pour ne pas dire plus, que susciterait chez nos partenaires et nos alliés européens l'utilisation éventuelle de ce système d'armes.

J'en arrive au deuxième volet du rapport que j'ai l'honneur de présenter : il s'agit du spatial. Dans ce domaine, qu'y a-t-il de nouveau ?

Depuis fort longtemps, la France poursuit un très remarquable effort dans le domaine spatial, à partir de la fusée Diamant et grâce à diverses réalisations, seule ou avec l'Agence européenne spatiale, je pense à Ariane et à Télécom 1. Notre pays dispose, en outre, d'un atout spécifique, le site de Kourou. Nous sommes le seul pays européen à pouvoir disposer d'un site de lancement, ce qui n'est nullement à négliger dans les discussions et les négociations que nous pouvons entretenir.

Désormais, la France doit se tourner carrément vers l'espace et s'ouvrir à tous les éléments susceptibles de lui donner cette nouvelle dimension stratégique.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Dans ce dessein, nous devons comprendre, bien entendu, que nos moyens ne nous permettent pas, et de loin, de rivaliser avec l'immense effort que poursuivent, d'un côté, les Etats-Unis et, de l'autre, l'U.R.S.S.

Toutefois, contrairement à certains avis pessimistes ou à certaines opinions frileuses, je ne pense pas que pour autant la France ne doive pas s'engager dans l'exploration et l'utilisation de l'espace. D'ailleurs, elle s'y engage.

Le problème est qu'à côté des explorations civiles il conviendrait d'accorder de plus en plus d'importance au domaine des explorations militaires, sans négliger les utilisations possibles.

Dans ce bref exposé, il ne m'est pas possible d'entrer dans le détail. Dans le projet de budget et surtout dans le projet de loi de programme, monsieur le ministre, vous avez prévu, à juste titre, des crédits pour doter la France d'un système de télécommunications qui nous mette à l'abri de toute interception, et c'est Syracuse I, qu'il faudrait prolonger le plus vite possible par le système Syracuse II. Cet élément est évidemment essentiel pour nous.

En outre, eu égard aux résultats décevants des négociations avec nos voisins allemands - elles ont conduit à l'abandon du satellite Samro - nous devons nous engager dans la politique d'un satellite d'observation. C'est le programme Hélios, qui doit être commencé le plus tôt possible, car il est, pour nous, le complément nécessaire de notre dissuasion nucléaire.

En effet, que vaudrait une force de dissuasion française sans yeux et sans oreilles ? Que vaudrait une politique indépendante de défense si nous dépendions des informations de nos alliés, ou d'autres, pour disposer des moyens nécessaires de réflexion, de décision et de renseignements ?

M. Loïc Bouvard. Très juste !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Si, de 1945 à 1960, la possession des armes nucléaires a fait d'abord la différence entre les puissances, actuellement, et ce sera de plus en plus vrai dans l'avenir, la différence est fonction de la capacité d'agir dans l'espace et à partir de lui, au profit des armes nucléaires : voilà ce qui fixera la véritable hiérarchie militaire des nations.

Dès 1958, pour sa défense, la France avait tiré les conclusions du fait nucléaire. Dès lors que les armes nucléaires stratégiques ne sont pas directement liées, comme les armes conventionnelles, à des comparaisons quantitatives, en raison de l'effet « de suffisance », leur effet peut s'exercer « du faible au fort ». Néanmoins, et il convient de ne pas l'oublier, l'effort remarquable qui a permis de doter notre pays des armements nucléaires, garantissant sa sécurité, ne s'est pas seulement centré sur la maîtrise de l'explosif nucléaire et sur la miniaturisation des armes : il a aussi porté sur le développement des missiles balistiques intercontinentaux. Grâce à ces développements, la France peut figurer dans la course à l'espace, puisqu'elle a pu ouvrir la voie aux réalisations européennes, à la fusée Ariane et à divers satellites.

Bien entendu, monsieur le ministre, nous soutenons aujourd'hui vos projets de développement de ce programme spatial comprenant deux volets essentiels : d'une part, le développement, la modernisation et la protection de nos liaisons de télécommunications militaires ; d'autre part la construction de satellites d'observation - le programme Hélios, je le rappelle. C'est une première étape vers d'autres étapes nécessaires, plus lointaines et que, peut-être, nous devons atteindre grâce au concours de nos voisins, notamment de nos alliés donc au sein de l'Agence spatiale européenne : là, je pense au projet Hermès. Sur ce point, l'obstination française a permis de vaincre certaines réticences. En effet, nous avons appris, heureusement, que nos partenaires allemands avaient décidé de participer au satellite Hermès.

J'étais chargé, monsieur le ministre, de traiter d'un vaste sujet qui appellerait, bien entendu, de nombreuses autres observations. Avec raison, le président me rappelle que j'ai dépassé mon temps de parole. Alors, pour terminer, je vous dirai que la partie du projet de loi de programme et les propositions budgétaires pour 1987 qui nous ont été soumises nous donnent satisfaction sur ce qui nous paraît essentiel : la priorité nucléaire et l'ouverture vers les grands espaces de demain ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heureuse initiative du président de la commission de la défense nationale et des forces armées, un rapport spécifique, consacré aux problèmes de la recherche et des industries d'armement a été adopté. Le résumé en quelques minutes relève de la gageure : aussi ne serai-je pas exhaustif. Néanmoins, l'avis rendu, monsieur le ministre, contient une trentaine de suggestions diverses.

Au moment où le gaulliste que je suis apprécie, non sans une certaine délectation les récentes leçons de dissuasion nucléaire de l'ancien adversaire du général de Gaulle, sur ce même sujet, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Alain Rodet. C'est facile et ça ne vole pas haut !

M. Jean-Pierre Bechter, *rapporteur pour avis.* ... il me paraît bon de faire un peu le point, monsieur le ministre, sur la situation de notre industrie d'armement.

En 1986, avec un chiffre d'affaires dépassant les 100 milliards, notre industrie d'armement dégage un solde positif de 25 milliards de francs, emploie 300 000 personnes et vient au troisième rang dans le monde. Son niveau technologique est un des plus élevés.

Pour cette industrie, la situation financière semble donc globalement saine. Ses productions sont très diversifiées et ses positions commerciales relativement bonnes. En outre, cette industrie est très concentrée.

Pourtant, l'âge d'or de notre industrie d'armement, portée d'abord par la vague de la croissance de l'économie mondiale, puis par l'accession à l'indépendance de nombreux Etats soucieux d'assurer leur défense, enfin par les liens privilégiés unissant la France et les pays producteurs de pétrole - grâce à la politique d'indépendance du général de Gaulle qui produit encore ses fruits - cet âge d'or, dis-je, a semblé malheureusement toucher un terme avec la fin des années quatre-vingt.

A ce moment, en effet, les cartes se redistribuent et la période des fastueux contrats d'armement prend fin. Lui succède alors la période très difficile d'une nouvelle et rude compétition. Les questions à résoudre sont nombreuses. La France saura-t-elle « remuscler » son industrie d'armement ? Dans ce dessein, acceptera-t-elle de dégager les capacités budgétaires nécessaires ? La France saura-t-elle coopérer plus ardemment avec ses partenaires européens pour fabriquer aux moindres coûts, grâce à l'effet de série ? Enfin, saura-t-elle maintenir ses positions à l'exportation face à une concurrence des plus redoutables ?

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est un bon budget. Je dirai même plus : oui, pour un bon budget, c'est un bon budget ! Cela est sans doute vrai de toutes ses parties, mais il faut le souligner plus spécialement en matière de recherche et de développement. Deux chiffres me suffiront pour le montrer : 7 milliards pour les études et 13 milliards pour les développements.

A ces dotations il convient d'ajouter les sommes de plus en plus élevées que l'industrie d'armement dégage sur ses fonds propres - elles participent, de manière significative, à l'effort national de recherche-développement.

Toutefois, les plus grandes sociétés d'armement se heurtent à un problème suscité par la position de l'Etat en ce qui concerne le financement du développement et de l'industrialisation et l'amortissement des dépenses d'autofinancement.

D'une part, l'Etat demande aux sociétés d'assurer, à un niveau toujours plus élevé, l'autofinancement du développement et de l'industrialisation pour les programmes militaires.

D'autre part, l'amortissement des dépenses d'autofinancement ne peut intervenir que par le biais des productions destinées à l'exportation.

Monsieur le ministre, il faudrait essayer de porter remède à cette situation.

En ce qui concerne la D.G.A., la décision de financer - non simplement de créer - le porte-avions nucléaire permettra de maintenir le niveau des activités de la D.C.N.

A la D.C.A.E., les établissements de Clermont-Ferrand et de Bordeaux continuent de bénéficier d'un niveau d'activité soutenu.

Mais la situation de la D.A.T., en particulier du G.I.A.T., est à l'évidence bien plus préoccupante. En 1980, quand, rapporteur, j'avais exposé les propositions de crédits pour 1981, le G.I.A.T. avait encore un plan de charge de 13 millions 750 000 heures. Or il est tombé à 9 millions 978 000 heures en 1985. En d'autres termes, du temps de la gauche au pouvoir, près de 4 millions d'heures de plan de charge des arsenaux du G.I.A.T. ont été perdues. Ce qui signifie que ce plan a diminué d'un tiers en cinq ans. Rien qu'à la manufacture d'armes de Tulles, 200 000 heures ont été perdues, sans compter les 130 000 heures de sous-traitance autrefois accordées.

Je crois que c'est un des éléments de l'héritage que vous avez trouvé sur votre bureau, monsieur le ministre. Les personnels des arsenaux sont inquiets et même très inquiets. Les syndicats font circuler les bruits les plus invraisemblables. J'aurais aimé les voir plus combattifs quand l'outil se dégradait, au long des dernières années. Vos prochaines propositions sont très attendues, vous le savez bien : les ouvriers ne peuvent pas faire les frais des cinq années qui viennent de s'écouler. Dans chacune de vos interventions, je vous demande de bien rappeler quel a été l'effondrement du plan de charge, celui du G.I.A.T. en particulier.

Dans notre avis, nous avons analysé la situation des autres entreprises du secteur de l'armement. Elle se caractérise par des incertitudes concernant leur avenir, par des interrogations relatives à l'engagement des crédits d'Etat et par des inquiétudes quant aux plans de charge et donc quant au maintien de l'emploi à son niveau actuel.

En ce qui concerne les exportations, force est de constater que les marchés du tiers monde sont très débouchés et que l'industrie française d'armement est très largement présente en Amérique latine, dans le monde arabe et en Afrique.

En revanche, nous sommes peu présents en Extrême-Orient. Cette situation doit être corrigée rapidement, car il s'agit de pays solvables et nous avons un besoin impérieux de nouveaux débouchés. Hâtons-nous donc avant que le Japon n'accapare les marchés dans ce secteur - là aussi ! L'Indonésie, Singapour, la Malaisie, mais aussi la Corée du Sud, les Philippines et la Chine ne doivent être négligés en rien.

Sans aucun doute, les exportations permettent de limiter le coût des armements achetés par nos états-majors. Bien souvent aussi, les exportations offrent la possibilité d'assurer la jonction entre deux générations successives de matériels.

L'utilisation de ces derniers dans des conditions très différentes des nôtres, est, pour nos états-majors, source de précieux renseignements.

Développons nos atouts à l'exportation, je veux dire le « sur-mesure », la capacité de notre industrie à répondre à la demande d'un client - l'industrie américaine, par exemple, trop habituée à gagner sa vie avec de grosses séries, ne peut pas faire cela.

Aussi, dans cette perspective, la commission s'est-elle montrée soucieuse d'une meilleure prise en compte des besoins de nos industriels sur les marchés extérieurs. Elle a formulé des souhaits en ce sens. A quoi bon disposer, en effet, des meilleurs matériels, dans bien des cas, si nos conditions financières à l'exportation viennent pénaliser le talent de nos ingénieurs et de nos techniciens ?

Nous devons être les meilleurs pour les conditions de vente car l'exportation d'armes procure du travail à plus de 100 000 ménages en France.

De ce point de vue, je tiens à signaler deux écueils que nous devons éviter.

D'abord, l'absence de définition de « zones géographiques » où les industriels pourraient prospecter sans demander l'autorisation préalable.

Ensuite, l'absence de sociétés de commerce, à vocation de compensations multilatérales, ne permet pas actuellement d'utiliser pleinement l'attrait, de plus en plus confirmé, pour des compensations élargies.

Je voudrais aussi que les matériels terrestres cessent d'être un peu comme les « parents pauvres » des propositions d'exportations militaires françaises.

Il ne viendrait à l'idée de personne de ne point saluer, à cette occasion, le travail effectué, au cours des trente dernières années, par les sociétés d'assistance à l'exportation, quand l'explosion de la demande mondiale et des besoins d'armement, dans les pays venant d'accéder à l'indépendance ou dans les pays détenteurs de capitaux, était la plus sensible.

Mais je considère que cette période faste s'achève et que des énergies complémentaires doivent être associées, immédiatement, aux sociétés officielles d'exportation d'armement.

Il va falloir organiser ainsi une véritable prospection, dans les « territoires de chasse » habituels à la France mais aussi en dehors d'eux. De nouvelles compétences, des hommes au fait des nouveaux circuits de décision dans les pays importateurs d'armes, doivent pouvoir participer à cette mission, que

je n'hésiterai pas à qualifier de « service public » tant elle est essentielle pour l'équilibre de notre balance commerciale et pour l'emploi, sans parler d'un certain nombre d'autres considérations strictement militaires.

Dans ce domaine, le temps est venu de s'ouvrir, là aussi, au changement. De nouvelles sociétés de droit privé devraient pouvoir participer à la prospection et à la passation de marchés nouveaux d'armements, qu'elles utilisent ou non les services des sociétés officielles interfaces d'exportation.

L'ère libérale doit « faire son entrée » dans le circuit de l'exportation d'armement. L'horizon est suffisamment difficile pour que l'on cesse de s'en remettre à des structures administratives, de type étatique ou parastatique.

Inspirons-nous notamment de l'exemple allemand : un « livre rouge » interdit les exportations de certains matériels ; un autre énumère les pays où l'on ne peut exporter. Ces deux « livres rouges », constamment à la disposition des industriels allemands, évitent les réunions de commissions et de sous-commissions. Soyons donc rapides, souples et sachons manœuvrer ! Perdons moins de temps !

En ce qui concerne la coopération, je ne dresserai pas le bilan des efforts accomplis, car c'est du passé. Malgré tout, je soulignerai le fait que pendant les dix dernières années, notre production d'armement a doublé : elle représente 20 p. 100 de la production mondiale. Si l'on peut se risquer à citer des chiffres, je mentionnerai ceux-ci : 2 000 milliards chaque année pour la production d'armement ; 400 milliards pour les ventes, les échanges d'armes, surtout des pays industrialisés vers les pays en voie de développement.

Formés intellectuellement à la logique de la coopération, disposant des meilleures technologies, qui en font souvent des chefs de file dans la fabrication d'ensembles ou de sous-ensembles de systèmes d'armes, possédant des bureaux d'études de dimensions internationales, nos industriels de l'armement sont tout à fait aptes à s'intégrer davantage dans le processus de la coopération. Mieux, je crois qu'ils le souhaitent.

Encore faut-il que les gouvernements cessent de jouer « au chat et à la souris » et ne retardent pas sans cesse les décisions en la matière.

La coopération européenne est une chance véritable pour nos industries d'armement...

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. ... dans la mesure où, monsieur le ministre, elle permet de réaliser des systèmes d'armes d'une même qualité opérationnelle que les systèmes d'armes américains. Resserrons donc les liens et les rangs !

Construisons, dans de longues séries, ces armes sophistiquées qu'un seul pays n'est plus capable de fabriquer, pour ses seuls besoins, à un moment où il n'est plus capable de les vendre aux pays en voie de développement, car ceux-ci n'ont plus les ressources budgétaires compatibles avec le coût des armes nouvelles.

Donnons, monsieur le ministre, un second souffle à la coopération et, d'abord, à la coopération européenne.

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Mais, monsieur le ministre, n'oublions jamais que le refus de coopérer avec un Etat, quel qu'il soit, peut lui donner des ailes !

Souvenez-vous du début des années soixante : quand le général de Gaulle est arrivé au pouvoir, la France était victime d'un embargo militaire appliqué par les Etats-Unis d'Amérique sur les ordinateurs, afin d'empêcher notre pays de réaliser sa bombe atomique. Vous connaissez la suite de l'histoire, n'est-ce pas ?

Dans le monde de cette fin de siècle, ou dans celui du début du siècle prochain, il n'y aura pas seulement quatre industries nationales de l'aéronautique, mais vingt-cinq. Il n'y aura pas vingt industries des armements terrestres, mais cinquante ou soixante. Et il n'y aura pas quinze industries de l'armement naval, mais une trentaine !

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. Le temps du changement est venu, monsieur le ministre. Nous devons améliorer notre rapidité d'adaptation à ce phénomène inéluc-

table. Rien n'arrêtera celui-ci, même pas l'absence de « faisabilité » chez les nouveaux arrivants, s'agissant de matériels de capacité opérationnelle maximum. Voilà qui doit nous inciter à être des champions de la coopération sous toutes ses formes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis. C'est une des deux ou trois orientations majeures qui nous permettront de sauvegarder notre industrie de l'armement et aussi notre audience internationale. Nous sommes heureux que vous y soyez très attaché, monsieur le ministre, ainsi que le directeur général de l'armement, car vous pourriez ainsi réorienter de manière sereine et efficace la politique suivie en la matière.

Faisons maintenant le point sur l'industrie aéronautique française.

Vingt années ont passé, avec deux lois de programme et deux lois de programmation militaire. Quel est aujourd'hui le visage de cette industrie ?

Elle a fabriqué plus de 8 500 avions militaires et créé 20 000 emplois au cours des dix dernières années. Elle emploie 130 000 personnes avec une proportion d'emplois très qualifiés d'ingénieur et de technicien, sans cesse en augmentation.

Elle exporte près de 70 p. 100 de sa production, apportant ainsi une contribution majeure à l'équilibre de nos échanges extérieurs puisque son solde net annuel est supérieur à 30 milliards de francs, ce qui en fait la première industrie exportatrice de notre pays.

L'industrie aérospatiale est aujourd'hui, avec l'industrie nucléaire et l'industrie électronique, l'un des trois secteurs de l'activité nationale qui font appel aux technologies les plus avancées, porteuses de développements importants dans presque tous les domaines industriels. L'effet d'entraînement lié aux retombées technologiques, même s'il n'est pas quantifiable, est certainement d'une très grande importance pour l'ensemble de l'industrie française.

Nos avions militaires de combat volent aujourd'hui dans vingt-sept armées de l'air. Le temps de lancer un avion de combat futur, dérivé du remarquable Rafale, est venu. Cette décision en faveur de l'A.C.T./A.C.M. est vitale pour satisfaire dans les meilleures conditions les besoins de notre défense nationale ; pour maintenir la crédibilité française dans ce domaine des avions de combat de taille moyenne mais à très hautes performances ; pour attirer d'éventuels coopérateurs et pour assurer le futur d'une industrie qui a montré son dynamisme en matière de création et d'exportation.

A contrario, tout retard qui serait apporté à ce lancement serait présenté par nos concurrents comme un renoncement, aurait probablement des conséquences néfastes sur les ventes des Mirage 2000, à court et à moyen terme, serait démobilisateur pour une industrie confrontée à la perspective d'une baisse inéluctable des ventes de Mirage 2000 au début de la prochaine décennie, interromprait l'activité de recherche et de développement de base indispensable au maintien des applications aéronautiques civiles et à l'espace.

Sur un plan plus général, alors que de nombreux pays, dont les pays en voie de développement, ont pour objet prioritaire la création d'une industrie aéronautique, alors que certains pays, tels la Suède ou Israël, malgré leur taille, développent, certes avec une assistance, des programmes majeurs tels que le J.A.S. ou le L.A.V.I., alors que non seulement l'industrie aéronautique française a su satisfaire les besoins nationaux, mais a réussi à se hisser au rang de première industrie exportatrice française, il serait difficile de comprendre que l'Etat ne continue pas à investir dans l'une des rares industries de pointe où notre pays excelle, génératrice d'emplois de haut niveau et d'exportations.

Je voudrais surtout vous dire, monsieur le ministre, combien je juge nocives certaines rumeurs laissant entendre que l'on pourrait utiliser des avions étrangers sur le futur porte-avions nucléaire. Ce serait porter un coup bas à l'industrie aéronautique française qui n'en a nul besoin.

Je souhaite que le Gouvernement, pour ce qui le concerne, mette un terme à ces rumeurs qui ne peuvent que pénaliser notre propre industrie aéronautique. La marine veut un porte-avions nucléaire : il serait cocasse et affligeant que

d'autres avions que les nôtres en assurent la défense, et que la France s'en remette à des avions étrangers pour faire respecter ses droits et les droits des pays avec lesquels elle est liée par une assistance militaire.

J'en viens à ma conclusion.

Quand on rapporte nos capacités budgétaires en matière de recherche et développement à celles des Etats-Unis - 20 milliards de francs en France contre 300 milliards de francs aux U.S.A. -, on peut considérer, sans faire de laborieux calculs, que nous avons une capacité exceptionnelle à gérer nos budgets de recherche et de développement. Nous en tirons le meilleur parti même si, dans l'utilisation toujours plus rationnelle de ces budgets, nos « performances » peuvent être encore améliorées. Imaginez ce que donnerait l'intelligence française avec les budgets américains !

Nous avons trop souvent tendance à observer les seuls problèmes et à dissenter longuement sur ce qui va mal. Je voudrais que l'on mette en valeur les succès de notre industrie de l'armement pour affirmer ensuite qu'il faudra savoir faire aussi bien, dans le futur, que nous avons su faire dans le passé. Il n'y a pas de raison ni d'obstacles majeurs, malgré les changements économiques et géopolitiques qui interviennent, mais qui sont dans la nature des choses, pour que nous ne sachions pas réussir demain ce que nous avons réussi hier.

Votre projet de budget pour 1987 et la loi de programmation que vous nous avez présentée, monsieur le ministre, sont un réel espoir pour tous ceux qui œuvrent à notre industrie de l'armement. Vous arrivez à point nommé pour réveiller les ardeurs. Pour ces raisons, la commission a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sous l'angle strictement financier, le projet de budget pour 1987 de la section air des crédits de la défense, c'est-à-dire 35 725 millions de francs et une hausse de 7 p. 100 en francs courants par rapport à l'année précédente, apparaît de prime abord comme satisfaisant, même si l'on peut s'interroger sur l'opportunité de comptabiliser dans ce budget la part « marine » du développement de l'avion de combat futur ou certains crédits utilisés par la délégation générale à l'armement.

Pour juger valablement de la qualité d'un projet de budget, l'examen détaillé des réponses à deux questions complémentaires me paraît cependant indispensable.

Premièrement, que pourra-t-on faire avec ce budget dans l'année qu'il couvre ? En ce qui concerne l'armée de l'air, cette question se traduit ainsi : le projet de budget donne-t-il à nos forces aériennes la capacité de remplir en 1987 les missions dont elles sont chargées ? C'est-à-dire, je le rappelle, assurer dès les toutes premières heures d'un éventuel conflit la protection de notre territoire et le soutien au sol de nos forces ; adresser en cas de besoin l'ultime avertissement du nucléaire préstratégique ; compléter de façon crédible la dissuasion exercée par nos sous-marins.

La deuxième question est la suivante : quelles opérations le projet de budget permet-il d'engager pour préparer l'avenir ? En ce qui concerne l'armée de l'air pour laquelle, comme pour les autres armées bien sûr, cet avenir ne peut être considéré qu'à un horizon de dix à vingt ans au moins, cette question se traduit ainsi : sera-t-il possible de développer les programmes nécessaires pour conserver, au terme de la période considérée, les mêmes capacités qu'aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des menaces, et en particulier des évolutions technologiques imaginables ?

Pour ce qui concerne l'année 1987, les principales remarques que j'ai été amené à présenter en commission et que je reprendrai devant vous sont les suivantes.

La situation des personnels de l'armée de l'air devient de plus en plus préoccupante. Les effectifs décroîtront en 1987 plus rapidement que prévu dans la loi de programmation 1984-1988, sans que votre rapporteur voie d'autre justification à cette accélération que l'extension malheureuse à l'armée d'une conception de l'Etat où ceux qui exercent des tâches de service public sont considérés *a priori* comme trop nombreux.

Les rémunérations des personnels seront probablement en régression compte tenu de la hausse des prix, et les conditions de vie sur les bases risquent de se dégrader. Si le souci de réduire le plus possible les dépenses de fonctionnement est compréhensible, il ne doit pas pour autant conduire à demander des efforts difficilement tolérables dans la durée en temps de paix.

Le niveau d'activité des forces devrait être, quant à lui, relativement acceptable. L'objectif de 400 000 heures de vol au niveau global, dont cent quatre-vingts heures par pilote de combat, devrait être atteint en 1987 comme en 1986, sous réserve de mauvaises surprises dues à l'évolution du coût des carburants.

Les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels évoluent de façon positive même si, selon l'état-major de l'armée de l'air, il demeure encore à cet égard quelques tensions.

Nous avons en 1986, et nous aurons en 1987 les quatre cent cinquante avions de combat en ligne jugés indispensables et, parmi eux, pour 1987, trois escadrons de Mirage 2 000 D.A. qui symbolisent la modernisation de notre aviation de combat. Trente-cinq commandes nouvelles de Mirage 2 000 seront passées en 1987 comme en 1986. Les stocks de rechange aériens et les travaux d'infrastructure évolueront de façon acceptable.

Les dotations en armement, particulièrement pour les bombes et les missiles les plus modernes, resteront cependant encore très loin des taux de réalisation nécessaires, même si des progrès constants sont enregistrés depuis plusieurs années.

Au total donc, sauf mauvaise surprise économique, l'année 1987 devrait se dérouler pour l'armée de l'air sans problème majeur, mais non sans difficultés, cependant.

Mon examen de l'avenir sera beaucoup plus réservé et interrogatif. J'ai indiqué dans mon rapport écrit que nous entrons dans une période tout à fait cruciale pour l'armée de l'air. Quatre grands programmes sont en effet devant nous, à propos desquels les choix deviennent urgents car ils engagent le long terme.

Ces programmes, vous les connaissez, concernent le système de détection aéroportée, l'avion de combat futur, le transport aérien, la nature d'une nouvelle composante nucléaire stratégique.

L'importance des choix liés à ces programmes me fait dire que nous nous trouvons réellement à un carrefour, face auquel j'exprimerai devant vous deux inquiétudes : l'une financière, l'autre technique et stratégique.

Financièrement, les trois premiers programmes que je viens de mentionner figurent au budget de la section air. Ils représentent à eux seuls plus de 1,3 milliard de francs de crédits de paiement et 7 milliards de francs d'autorisations de programme, soit 6 p. 100 des crédits de paiement et surtout 23 p. 100 des autorisations de programme du titre V.

Compte tenu du fait que la majeure partie de ces sommes nous a été présentée dans des chapitres réservés, et compte tenu des engagements que représente l'ensemble des programmes en question par rapport à l'ensemble des crédits de la défense, on ne peut manquer de s'interroger sur les conditions et le calendrier de leur mise en œuvre.

Techniquement et stratégiquement, les interrogations sont encore plus lourdes. Devant la remise en cause que j'observe de certaines études passées, devant les hésitations que je perçois face à certains choix, j'en arrive parfois à me demander si, confrontés aux dépenses annoncées par le projet de budget et une fois obtenus les effets d'annonce que ces dépenses permettent, les décideurs ne cherchent pas aujourd'hui à consommer du temps pour économiser de l'argent.

Quel système de détection aéroportée sera retenu ? La loi de programmation 1984-1988 prévoyait un choix en 1986. Un rapport récent concluait encore dans un certain sens. Aujourd'hui, tout semble remis à plat : entre l'AWACS, le NIMROD, le HAWKLYE, on recompare. Pouvons-nous au moins avoir l'assurance, monsieur le ministre, qu'une commande, quelle qu'elle soit, sera passée l'année prochaine ?

Comment s'engage le développement de l'avion de combat futur dont notre aviation et notre marine auront impérativement besoin d'ici à dix ans ? Je suis tout prêt à admettre qu'il faut éviter la précipitation, et par exemple ne pas compromettre un moteur pour sauver une cellule, quelles que soient les qualités de celle-ci. Mais 1995 apparaît indiscuta-

blement comme une date charnière : nos avions d'appui au sol, certains de nos avions embarqués devront alors commencer à être remplacés. Quand et comment, monsieur le ministre, comptez-vous trancher ces problèmes ?

Le développement du futur avion de transport à long rayon d'action a été délibérément retardé. C'est compréhensible ; cela ne rend que plus urgent, vous le savez, le choix d'un court porteur nécessaire pour prolonger les actuels Transall. L'A.T.R. 42, mais avec quel type de porte ? Ou le Casa 235 ? C'est une question. La nécessité de ce choix ne doit pas nous dispenser de réfléchir dès maintenant aux coopérations européennes qu'il sera indispensable d'engager pour le transporteur à long rayon d'action lui-même. Quelles indications pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner sur ces questions ?

A propos de la nouvelle composante nucléaire, j'ai écrit dans mon rapport : « Qu'il faille, avec pour seule justification de respecter une date butoir qui n'en est pas une, choisir l'option d'un missile plus que traditionnel, l'option du " tout balistique ", l'option d'un nombre réduit de têtes, l'option de la mobilité, alors que le maintien en service du plateau d'Albion permettrait de gagner les quelques années qui assureraient un véritable saut qualitatif, tel n'est pas le sentiment de votre rapporteur. »

Il semble que, depuis lors, le chef des armées - je veux dire le Président de la République - a fait connaître, à propos du « missile à roulettes » proposé par le Premier ministre, un sentiment encore plus vigoureux et qu'il a fort normalement fait prévaloir son point de vue. Il est donc inutile, monsieur le ministre, que je vous interroge encore à ce sujet.

Mes chers collègues, j'avais terminé la présentation de mon rapport devant la commission de la défense en déclarant : « Le projet de budget pour 1987, satisfaisant en apparence dans ses chiffres, se jugera en réalité à la lumière de la loi de programmation qui viendra ou non l'éclairer. » Connaissant aujourd'hui cette loi, ou tout au moins son projet, je conclurai en vous livrant deux commentaires correspondant aux deux inquiétudes que je viens de manifester devant vous.

Sur le plan financier, la loi de programmation, dans son état actuel en tout cas, semble permettre la réalisation de l'intégralité du projet de budget pour 1987, y compris, ce qui est positif, ses chapitres réservés. Si elle est convenablement respectée, elle devrait à peu près assurer, pour les cinq ans à venir, le déroulement satisfaisant de la mise en œuvre de grands programmes que j'ai évoqués.

L'économiste que je suis voudrait cependant vous dire qu'il reste très dubitatif devant des engagements, surtout en francs constants, qui sont fixés dans l'absolu sans aucune référence à l'évolution de la richesse nationale. Je compte, monsieur le ministre, sur votre puissance de conviction auprès du Gouvernement, au moins pour l'année prochaine.

Sur les plans technique et stratégique, hors le problème de la nouvelle composante nucléaire, la loi de programmation, si elle donne les moyens d'agir, n'apporte malheureusement pas de réponse plus précise que le projet de budget lui-même aux questions que je vous ai posées.

Sur la base des textes en ma possession, je ne saurais dire, par conséquent, que le Gouvernement ne propose pas un réel effort en faveur de la défense. Je considère malgré tout que les incertitudes qui demeurent sur la nature même de cet effort ne permettent pas, pour l'instant, un jugement plus positif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R. Et l'avis de la commission ?

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. L'armée de terre va, en 1987, pleinement bénéficier de la volonté affirmée par le Gouvernement de consentir un effort important en faveur de la défense.

Les crédits de l'armée de terre présentent deux caractéristiques essentielles. D'abord, ils permettront le retour à un rythme soutenu de l'activité des forces. Ensuite, ils sont marqués par une progression très sensible des dotations destinées à l'équipement. Ainsi ils privilégient deux axes d'effort essentiels pour l'efficacité des forces.

Cependant, avant d'analyser ces crédits et de commenter les opérations qu'ils rendront possibles, je voudrais rappeler le cadre dans lequel s'inscrivent les besoins de l'armée de terre, c'est-à-dire ses missions.

En effet, le volume d'une armée et la nature de ses équipements ne dépendent pas de critères abstraits. Ils ne doivent pas être définis pour faire plaisir à telle ou telle partie de la communauté nationale, qu'il s'agisse de la société militaire, des industriels ou d'autres.

Un modèle d'armée doit dépendre avant tout des missions que la nation assigne aux forces qui doivent assurer sa défense. Cette vérité élémentaire ne doit jamais être perdue de vue, surtout au moment où des choix s'imposent. Aussi ne faut-il pas considérer comme immuable tel modèle d'armée qui correspondait à un besoin à un moment donné de notre histoire, mais ne serait plus adapté à la situation actuelle.

L'intégrité du territoire national repose sur la dissuasion globale assurée par les forces nucléaires et par les forces classiques.

Ces dernières, et tout particulièrement l'armée de terre, doivent être prêtes à s'opposer à toute tentative de contournement de la dissuasion qui viserait, en temps de paix, à déstabiliser le pays et, en temps de crise ou de guerre, à compromettre par différents moyens la mise en œuvre des forces nucléaires.

Aussi l'armée de terre, en collaboration avec les autres armées et la gendarmerie, doit-elle tout d'abord, sur le territoire national, assurer la sauvegarde du potentiel nucléaire stratégique, la sécurité des organismes gouvernementaux, l'exécution de la mobilisation et la protection des mouvements nécessaires aux forces, enfin, la protection des points sensibles.

L'armée de terre doit désormais participer plus activement à la défense opérationnelle du territoire. Des moyens sont prévus à cet effet. Il s'agit notamment des régiments interarmées et des brigades de zones de défense. J'aimerais sur ce point être assuré, monsieur le ministre, que cette organisation n'est pas seulement une construction théorique, mais qu'elle correspond à une réalité et que les moyens dont elle dispose sont effectivement en rapport avec la mission.

Sur le théâtre européen, l'armée de terre concourt, avec les forces de l'Alliance atlantique, à la défense de la zone centre-Europe. La première armée, comprenant les premier et deuxième corps, doit disposer de moyens puissants en blindés, en artillerie, en défense aérienne, mais aussi de moyens mobiles. La force d'action rapide constituée pour apporter notamment sur ce théâtre une capacité supplémentaire en puissance de feu et en mobilité terrestre et aérienne, est certainement un apport intéressant qui contribuerait à arrêter une avance ennemie. L'armée de terre apparaît donc, par son volume, par la nature de ses armements et par son implantation, comme la manifestation de la volonté de la France d'honorer ses engagements à l'égard de ses partenaires de l'Alliance, et notamment de la République fédérale d'Allemagne.

La France a enfin des intérêts à défendre hors d'Europe, qu'il s'agisse de protéger ses départements et territoires d'outre-mer ou d'honorer les engagements qu'elle a contractés, en particulier avec les pays d'Afrique aux termes d'accords de défense ou de coopération. Dans cette troisième zone d'enjeux majeurs, les menaces sont encore limitées, mais leur caractère multiforme pourrait nous inciter à ne pas faire preuve de toute la vigilance voulue. La force d'action rapide a aussi pour vocation d'intervenir dans cette troisième zone et c'est là, en fin de compte, un apport tout à fait positif.

Ainsi, l'ensemble des missions qui lui sont assignées doit conduire l'armée de terre à disposer des moyens lui permettant de participer à la défense du territoire national, de s'engager rapidement en Europe et d'intervenir dans des délais aussi réduits que possible hors d'Europe. On observera que l'armée de terre française est la seule parmi les armées occidentales, à l'exception de l'armée américaine, à avoir des missions aussi étendues et qui exigent par conséquent des moyens multiples et adaptés en blindés, en artillerie, en mobilité, en transport aérien, en défense anti-aérienne, en transmissions.

M. Paul Chomat. C'est le parti américain !

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Après avoir tracé le cadre des missions et donc des besoins, j'en viens maintenant aux crédits pour 1987.

Les retards accumulés par rapport à la loi de programmation 1984-1988 exigent un effort important dès l'année prochaine. Cet effort sera réalisé.

En effet, les crédits de paiement de la section « Forces terrestres » pour 1987 s'élèvent à 45 130,6 millions de francs. Ils progressent, par rapport à 1986, de 6,47 p. 100 en francs courants, soit de 4,38 p. 100 en francs constants.

La part de la section « Forces terrestres » dans le budget de la défense ne subit pas d'évolution sensible et se situe à 26,67 p. 100 de ce budget.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 24 660,6 millions de francs et progressent de manière volontairement contenue, 1,58 p. 100 par rapport à 1986. Les rémunérations et charges sociales représentent une part de 70,4 p. 100 des crédits de fonctionnement de la section « Forces terrestres ». Leur progression modérée de 2,18 p. 100 traduit, pour l'essentiel, l'extension en année pleine de diverses mesures revalorisant les rémunérations publiques, ainsi que l'ajustement de crédits évaluatifs ou provisionnels.

La tranche 1987 de réduction des effectifs prévue par la loi de programmation portera sur 1 634 emplois de personnel d'active. L'économie réalisée s'élèvera à 165,5 millions de francs. En revanche, 3 049 emplois d'appelés seront créés. Cela permettra de mettre un terme à la diminution des effectifs qui affectait certaines unités opérationnelles.

Les crédits destinés à l'activité des forces progresseront de 12,60 p. 100 et permettront de retrouver enfin le rythme de cinquante journées d'entraînement sur le terrain avec matériels organiques. Je rappellerai qu'en 1985 ce nombre de journées était tombé à quarante et qu'il n'était que de quarante-deux en 1986. La baisse des crédits destinés aux carburants permettra néanmoins, compte tenu des hypothèses réalistes retenues, de prévoir les approvisionnements nécessaires à l'activité des forces. Enfin, les crédits destinés à l'entretien programmé des matériels progresseront de près de 3 p. 100, ce qui correspond aux besoins actuels.

Les crédits d'équipement s'élèveront à 19 983 millions de francs en autorisations de programme et à 20 910 millions de francs en crédits de paiement, progressant respectivement de 27,03 p. 100 et de 12,75 p. 100 par rapport à 1986. Les autorisations de programme devraient, en outre, être abondées de 2 962 millions de francs au 1^{er} janvier 1987, provenant du reliquat des autorisations de programme votées et non utilisées au cours des dernières années.

L'effort consenti est, comme on peut le juger, considérable. Il traduit de manière très claire la volonté du Gouvernement d'améliorer sensiblement, par rapport au passé récent, l'équipement de l'armée de terre.

Les crédits destinés aux études et développements connaîtront la progression la plus forte au sein des crédits d'équipement : 28,83 p. 100 pour les autorisations de programme et 41,97 p. 100 pour les crédits de paiement. Ils seront destinés, pour l'essentiel, au développement, par la direction des armements terrestres, de matériels dans le domaine de la mobilité, des armes et des systèmes d'armes et des matériels électroniques. Pour ces derniers, les autorisations de programme font plus que tripler et atteignent 1 982,2 millions de francs. Les crédits d'études et de développement porteront également sur les travaux menés par la direction des constructions aéronautiques, en particulier pour le programme Orchidée, et par la direction des engins.

Les dotations destinées aux fabrications d'armement, avec un montant de 13,6 milliards de francs en autorisations de programme et 15 milliards de francs en crédits de paiement, représentent environ les trois quarts des crédits du titre V. Elles progressent respectivement de 30,5 p. 100 et de 9,6 p. 100. On trouvera, dans le rapport écrit, les opérations physiques, pour les programmes majeurs, que ces crédits permettront en 1987.

Je dirai maintenant quelques mots de deux de ces programmes majeurs : le programme de char futur et le programme d'hélicoptère de combat franco-allemand.

Le programme de char futur, le char AMX Leclerc, se déroule normalement. Le calendrier est aujourd'hui respecté et les essais d'un prototype fonctionnel complet se dérouleront jusqu'au premier semestre de 1987. Des discussions sont en cours avec différents partenaires européens pour les associer à ce programme.

S'agissant de l'hélicoptère de combat franco-allemand, notre collègue Henri Louet a, en juillet dernier, au nom de la commission, présenté un excellent rapport d'information qui

fait parfaitement le tour de la question. Je rappellerai simplement que la phase de développement n'a toujours pas été lancée.

En effet, on constate une importante dérive des coûts. En outre, les délais de mise en service ont également subi un retard considérable : la mise en service est reportée à 1995 pour l'hélicoptère d'appui-protection et à 1997 pour l'hélicoptère anti-chars. Enfin, il subsiste un désaccord important avec nos partenaires allemands sur la visionique, ceux-ci restant, semble-t-il, attachés à une visionique américaine plutôt qu'euro-péenne. Ce n'est qu'à l'issue de nouvelles études complémentaires qu'une décision devrait être prise au début de l'année prochaine sur le lancement de la phase de développement.

Je formulerai, pour conclure, quelques remarques.

La première concerne la simultanéité des programmes à mener, au profit non seulement de l'armée de terre, mais aussi des autres armées. Des choix difficiles s'imposent et on peut se demander si, pour des raisons à la fois de coût et d'efficacité, il convient de réaliser la totalité du programme de modernisation des chars AMX 30, alors qu'il serait peut-être préférable de consentir un effort accru pour doter nos forces de chars Leclerc dès le début de la prochaine décennie, à un rythme plus élevé que celui qui est prévu.

La deuxième remarque concerne le problème de l'armement nucléaire tactique. Ce problème est à la fois politique et militaire. Au plan politique, on sait que nos partenaires allemands ne peuvent se satisfaire de l'idée d'une utilisation éventuelle de cette arme qui atteindrait leur sol. Le remplacement du missile Pluton par le missile Hadès, malgré une augmentation de la portée, ne résoudra pas fondamentalement le problème. Il est certes essentiel que la France garde la décision d'emploi de cette arme. Il paraît cependant nécessaire que le concept d'emploi soit défini en étroite concertation avec la République fédérale d'Allemagne.

Au plan militaire, l'armement nucléaire tactique suscite également une interrogation. En effet, il est actuellement prévu de nous doter de 180 missiles Hadès pour délivrer une frappe significative face à une avance ennemie. On peut se demander, monsieur le ministre, si cette capacité n'est pas surdimensionnée et s'il ne faut pas la réduire, une frappe significative pouvant certainement être assurée avec une certaine de ces missiles. Cette réduction n'entamerait pas notre capacité, mais permettrait de réaliser des économies qui pourraient être reportées au profit des forces nucléaires stratégiques et des forces classiques.

La troisième remarque concerne la coopération en matière de fabrication d'armements. La France a, dans le passé, mené avec succès divers programmes de fabrication d'armements en coopération avec les partenaires européens. Depuis quelque temps, divers projets rencontrent des difficultés. Certains se sont même traduits par des échecs.

Il y a là une situation tout à fait préoccupante car la coopération européenne, en raison des enjeux financiers et militaires, est tout à fait essentielle. Je sais que vous vous en préoccupez, monsieur le ministre, mais aucune occasion ne doit être négligée pour définir, dans tous les domaines, des programmes dont la réalisation en commun ne peut que renforcer l'Alliance et, par conséquent, mieux assurer la sécurité de chacun de ses membres.

La solidarité avec nos partenaires européens commence par notre propre effort. Celui que traduit le projet de budget pour 1987 est, s'agissant des forces terrestres, particulièrement important. Aussi la commission de la défense nationale et des forces armées a-t-elle émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France, au cours de son histoire, n'a pas toujours su comprendre la nécessité pour elle de disposer d'une marine puissante.

M. Jean-Marie Daillet. Hélas !

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis. La prise de conscience est née de la nécessité face à la menace. Aujourd'hui nous sommes confrontés à l'obligation de reconstituer une partie importante du potentiel de notre marine nationale.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui figurent dans mon rapport écrit - vous aurez tout le loisir de les lire - et je me bornerai à souligner l'augmentation de 7,7 p. 100 des crédits de la marine par rapport à 1986. En revanche, j'insisterai quelque peu sur la question de l'entretien programmé des matériels.

Depuis 1980, on constate une détérioration du rapport entre le nombre d'heures de mer des bâtiments de la flotte et le nombre d'heures d'entretien que les crédits rendent possibles.

Au cours des années 1985 et 1986, pour ne prendre que celles-là, l'insuffisance des ressources disponibles a entraîné une limitation des opérations d'entretien qui, si elle devait se poursuivre, mettrait en cause notre patrimoine. Ainsi, l'insuffisance des dotations a conduit à des reports d'opérations d'entretien et de réparation qui, pour des bâtiments récents, ont pu aller jusqu'à douze mois ; à des diminutions de 20 à 50 p. 100 de certains travaux d'entretien et de réparation ; enfin à l'allongement de l'intervalle entre grosses opérations d'entretien et de réparation qui sont passées, par exemple, de quarante-cinq à soixante mois pour les sous-marins de type Daphné.

Cette situation est préoccupante. L'augmentation de 7,4 p. 100 des crédits par rapport à 1986 permettra de la redresser sensiblement, mais l'effort devra être soutenu dans le temps.

Les crédits d'équipement pour 1987 sont marqués par une très nette progression, 13,1 p. 100, par rapport à 1986.

Quant aux dotations destinées aux fabrications, elles se répartissent entre les chapitres « Fabrication pour la marine » - 15 514 millions de francs - et « Grands programmes nouveaux de la marine ».

Les crédits du chapitre « Fabrications pour la marine » permettront, en 1987, la commande de quelques bâtiments et de cinq avions de patrouille maritime Atlantique-2. Cependant, monsieur le ministre, ces commandes plafonnent à moins de 1 200 tonnes, alors que pour reconstituer la flotte de surface il faudrait commander 12 000 tonnes par an, c'est-à-dire dix fois plus. M. le Premier ministre l'a d'ailleurs reconnu devant l'I.H.E.D.N., le 12 septembre dernier.

Le chapitre intitulé « Grands programmes nouveaux de la marine » comporte les crédits destinés à la construction du futur porte-avions nucléaire. Dans la mesure où il est présenté comme un chapitre de réserve, je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous confirmiez que les crédits en question seront bien utilisés en 1987 et qu'ils ne seront pas annulés en tout ou en partie en cours d'exercice, comme ce fut le cas sous les gouvernements socialistes. Nous avions d'ailleurs déploré au sein de notre commission de la défense ces mauvaises habitudes.

Après ces brefs rappels, j'en viens aux choix majeurs pour la marine.

Si l'on excepte le cas de la force océanique stratégique, c'est l'ensemble de l'outil « Marine » qui s'est dégradé : vieillissement de la flotte classique et des aéronefs, diminution du tonnage de la flotte, réduction du nombre des bâtiments.

La priorité qu'il convient d'accorder à la force océanique stratégique n'est contestée par personne. Elle constitue l'élément essentiel de la dissuasion nucléaire et elle restera pour de nombreuses années encore celui qui sera le moins vulnérable. La force océanique stratégique devra donc continuer à bénéficier de la priorité dans les choix qui seront faits. Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération devra être doté de capacités le situant au meilleur niveau mondial. Il sera doté du missile M 4 aux performances améliorées. Le programme de missile M 5 devra être lancé à temps pour entrer en service au cours de la décennie 2000-2010.

Mais il serait temps, monsieur le ministre, de reconstituer la flotte de surface qui connaît un vieillissement excessif. Depuis vingt ans, le nombre de bâtiments n'a cessé de décroître. Le tonnage annuel moyen admis au service actif est inférieur à celui qui est retiré. Pour disposer d'une flotte de 300 000 tonnes - chiffre qui n'a rien d'arbitraire - il faudrait un renouvellement de 12 000 tonnes chaque année, si l'on compte une durée de vie moyenne de vingt-cinq ans pour un bâtiment. Malheureusement, nous en sommes très loin.

Nous avons aujourd'hui une flotte vieillie dont l'espérance de vie moyenne se situe au-dessous de dix ans. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur certains bâtiments modernes dont le rythme d'activité est tel, en raison même du nombre limité des bâtiments, qu'on ne peut raisonnablement imaginer qu'ils puissent tenir vingt-cinq ou trente ans.

Le potentiel de vie des bâtiments de la marine a largement dépassé 50 p. 100. Il est même de 57,2 p. 100 pour les bâtiments de combat.

La reconstitution de la flotte de surface semble relever davantage d'un plan naval sur quinze ans que d'une loi de programmation militaire de cinq ans.

Quant aux avions de patrouille maritime, il est impératif de maintenir leur nombre à un niveau suffisant. D'ailleurs, monsieur le ministre - et je vous en remercie - cela a été reconnu par le Gouvernement. L'aviation de patrouille maritime concourt en effet à la sécurité de la force océanique stratégique.

L'évolution prévisible du nombre des avions Breguet Atlantic est tout à fait préoccupante. Il est prévu que les appareils actuellement en service seront retirés à un rythme plus rapide que ne se fera l'entrée en service des appareils de nouvelle génération. Je suis persuadé, monsieur ministre, que vous saurez trouver les moyens nécessaires pour conserver dans ce domaine une capacité au-dessous de laquelle on ne saurait s'engager sans prendre de risque.

Enfin, le renouvellement des porte-avions est une question qui a suscité - on en a parlé précédemment - de nombreuses controverses. Je pense que la France mérite d'avoir des porte-avions, en particulier des porte-avions nucléaires, car nous sommes certainement la seule des puissances moyennes à avoir des intérêts à l'échelon mondial, qu'il s'agisse de la protection de nos départements et territoires d'outre-mer ou du respect de certains engagements internationaux.

La décision de renoncer à la construction de porte-avions nucléaires aurait été un acte politique majeur fort nuisible. Le projet de loi de programme pour 1987-1991 tel que nous le connaissons vient heureusement y mettre un terme à ces doutes. Il reste à résoudre, monsieur le ministre, la question de l'échéance du renouvellement. Le *Clemenceau* doit être retiré du service en 1996. Il aura trente-cinq ans d'âge et son maintien au-delà de cette date entraînerait une dépense importante pour une fiabilité qui ne serait pas totale.

Aussi est-il indispensable que le *Richelieu* soit admis aux essais en 1994 pour être opérationnel en 1996. Tout report, tout glissement de programme, serait un gaspillage des deniers publics et un risque inconsidéré en matière de fiabilité opérationnelle.

Ce rendez-vous dans le temps est impératif non seulement pour le porte-avions nucléaire mais également pour les intercepteurs Crusader et les avions de reconnaissance Etendard IV qui, après trente ou trente-trois ans de bons et loyaux services, seront aussi atteints par la limite d'âge. Ils seront donc retirés du service.

Il faut donc qu'il y ait cohérence entre l'entrée en service du nouveau porte-avions et de ces nouveaux appareils embarqués.

Je tiens à m'élever avec une indignation certaine contre ce que j'ai lu dans la presse sur le coût des porte-avions. On raconte n'importe quoi à ce sujet, monsieur le ministre. D'après les éléments précis que je peux avoir en ce domaine, un porte-avions est estimé actuellement à 7,5 milliards de francs auxquels il faut ajouter 3 milliards au titre de ce que j'appelle l'environnement industriel, et ce indépendamment du nombre de porte-avions construits.

Ainsi, le coût de deux porte-avions serait environ de 18 milliards de francs. Or j'ai lu dans la presse qu'il fallait de 50 à 80 milliards. J'estime qu'il faut dire la vérité aux Françaises et aux Français car c'est un amalgame particulièrement dangereux.

On a dit aussi qu'il fallait renouveler totalement la flotte d'aviation embarquée ; c'est faux ! Il suffit de remplacer pour 1995 les Crusader et les Etendard IV, soit 30 à 35 appareils parce que les 70 avions d'assaut ne seront remplacés qu'après l'an 2000.

Voilà la réalité des chiffres. Voilà le calendrier. Il serait en tout cas souhaitable que, par cohérence, l'aéronavale puisse bénéficier du même type d'appareils que ceux que commandera l'armée de l'air.

Je tiens, pour terminer, à rappeler les propos tenus par le général de Gaulle le 15 février 1965 à l'école navale : « La marine se trouve maintenant, et sans doute pour la première fois de notre histoire, au premier plan de la puissance guerrière de la France et ce sera, dans l'avenir, tous les jours, un peu plus vrai. »

Ces paroles de 1965 sont toujours d'actualité !

En conclusion, il nous appartient de veiller à ce qu'il y ait cohérence entre les moyens et ce qui est non plus une ambition mais une nécessité.

La commission de la défense, après avoir examiné les crédits pour 1987 du ministère de la défense consacrés à la section marine, a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir avoir le même avis et par avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis. « Le budget de la gendarmerie est un bon budget », a déclaré son directeur général devant la commission de la défense, et on peut, en effet, le considérer comme tel, monsieur le ministre, dans le contexte économique actuel.

Les crédits de fonctionnement permettront de maintenir en 1987 les moyens des services qui sont, il est vrai, calculés assez strictement depuis de nombreuses années.

La progression de 2,7 p. 100 des crédits du titre III par rapport à ceux de 1986 ne constitue pas, par rapport au traitement d'autres administrations ou d'autres armes - puisqu'on a fait cette comparaison - un privilège. Il ne serait pas possible, en effet, de comprimer systématiquement et durablement les crédits de fonctionnement de l'arme. En ce qui la concerne, il serait vain d'espérer tirer parti d'un rééquilibrage entre le titre III et le titre V. La gendarmerie a un besoin impérieux de voir ses crédits de fonctionnement progresser au rythme du coût de la vie. Son efficacité quotidienne en dépend.

En ce qui concerne le personnel, rappelons que 1 000 emplois de gendarme auxiliaire sont créés pour un montant de 41,4 millions de francs, et que 300 emplois de gendarme sont transformés en 300 emplois pyramidés de gradé, ce qui est une bonne mesure. Quelques emplois sont créés dans la gendarmerie de l'armement ainsi que deux emplois d'officier général.

Les crédits du titre V sont en progression sensible de 10,5 p. 100 par rapport à 1986, ce qui permettra une modernisation des équipements dans divers domaines. On observera en particulier avec satisfaction l'effort en matière de transmissions pour le financement du réseau de crise *Diamant* très attendu, la poursuite, grâce à l'acquisition de 2 244 terminaux du programme informatique *Saphir*, qui est une réussite, le début du renouvellement de l'arme de poing par une commande importante de près de 20 000 pistolets et l'acquisition de lunettes, de matériels de tir de nuit pour la gendarmerie mobile, un programme important de bureaucratique et le démarrage lui aussi très attendu - j'allais dire, enfin ! - du programme de matériel de police technique et scientifique, le démarrage du programme d'acquisition de véhicules légers tout terrain et une commande de motos, le lancement ou le subventionnement de 1 500 unités logement.

Il s'agit là de décisions importantes qui permettront l'accroissement des capacités opérationnelles et le perfectionnement des outils de gestion.

Il faut d'ailleurs rendre hommage à ce que la gendarmerie a déjà réalisé grâce à l'informatique, grâce à une gestion décentralisée dans des conditions qui, à beaucoup d'égards, sont exemplaires, tant le souci de l'économie rejoint dans cet effort celui de l'efficacité. Certes, il a manqué à l'arme, de 1984 à 1986, environ 300 millions de francs de crédits pour réaliser entièrement les programmes projetés par la loi de programmation militaire. Mais en dépit de cette dérive, la gendarmerie a pu réaliser les objectifs initiaux des programmes majeurs. Le projet de budget pour 1987 permet de combler de sérieuses lacunes et d'amorcer la réalisation de programmes longtemps attendus.

Quant aux effectifs de l'arme, je reconnais qu'ils peuvent paraître importants par rapport aux forces comparables existant, par exemple, dans certains pays de la Communauté. Et pourtant, des difficultés apparaissent au fur et à mesure qu'évoluent à la fois les missions et la structure de l'arme.

A ces évolutions qui ont des origines ou des conséquences budgétaires, la commission de la défense ne pouvait manquer, monsieur le ministre, d'être attentive.

Il s'agit d'abord de l'intégration des appelés dans l'arme, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous. L'arrivée de 1 000 gendarmes auxiliaires portera le nombre des appelés de la gendarmerie à 10 200, ce qui correspond aux possibilités actuelles de l'encadrement. Mais un seuil est atteint et il paraîtrait difficile de poursuivre de tels recrutements sans procéder à des recrutements parallèles de sous-officiers. En effet les auxiliaires ne sauraient assumer toutes les missions des sous-officiers et, par ailleurs, leur formation et leur encadrement exigent la présence à leurs côtés de gendarmes expérimentés et disposant des qualifications légales. En outre, une des forces de l'arme est son professionnalisme qu'il faut de toute évidence préserver.

Autre évolution : celle des missions. Les missions traditionnelles qui doivent demeurer prioritaires - la commission a été, à cet égard, unanime - sont de plus en plus astreignantes. Cela tient d'abord à l'augmentation des crimes et délits : 41 p. 100 entre 1980 et 1985, près de 100 p. 100 pour les seuls cambriolages. Cela tient ensuite à l'accroissement de la population dans les zones surveillées par la gendarmerie et aussi à la multiplication de charges administratives diverses et des missions de maintien de l'ordre, en particulier hors métropole. Il faut enfin - j'y reviendrai - rappeler les nouvelles responsabilités de la gendarmerie en matière de D.O.T.

Or cet accroissement des missions, qui a été souligné aussi par le rapporteur spécial, pose de plus en plus de problèmes de personnel. Les mesures d'ailleurs légitimes prises en 1981 en faveur du repes des gendarmes n'ont été compensées que partiellement par les augmentations d'effectifs. Cette insuffisance d'effectifs nuit à la capacité opérationnelle de l'ensemble des formations de la gendarmerie. Elle n'est maintenue que par l'effort fourni par les personnels, effort auquel vous avez rendu hommage, monsieur le ministre, puisque l'on peut estimer qu'ils travaillent en moyenne plus de neuf heures trente par jour.

Certes, un effort important et efficace de redéploiement a été accompli par la modernisation de la fonction administrative et par la réorganisation du dispositif territorial. Cet effort continue en 1987 avec la dissolution - j'allais dire inévitable - du groupement de gendarmes auxiliaires de Melun. Mais il a ou aura vite ses limites. Or nous connaissons la tentation permanente de charger les brigades de tâches n'ayant qu'un lointain rapport avec la vocation première de la gendarmerie. Vous avez le 9 mai dernier demandé, monsieur le ministre, que diminue la part des activités dites annexes qui font des brigades les maîtres Jacques de divers services publics.

Quant au poids du maintien de l'ordre public - les statistiques à cet égard sont formelles - il repose de plus en plus lourdement sur les escadrons de gendarmerie mobile. Le nombre moyen des jours de déplacement par escadron était passé de 150 jours par an en période normale à 203 jours en 1985, ce qui est éprouvant pour les hommes et aussi pour le matériel.

En ce qui concerne la D.O.T., elle a été il y a deux ans en partie confiée à la gendarmerie, ce qui, comme toute innovation, a été diversement apprécié même dans l'arme. Sans doute faut-il réfléchir encore, réfléchir plus et mieux, à l'organisation de la D.O.T. et nous savons que vous y réfléchissez, monsieur le ministre. On peut cependant observer que les personnels de gendarmerie, répartis sur la totalité du territoire, connaissent particulièrement bien le terrain et ont une aptitude particulière aux missions de renseignement. Ajoutons qu'ils disposent seuls en temps de paix des moyens juridiques permettant l'ouverture du feu.

La gendarmerie a également la possibilité de mettre sur pied hors stade de mobilisation ses unités de réserve, ce qui assure une grande souplesse et une grande rapidité dans la mise sur place de la couverture de base, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur la mobilisation en 1986 ou dans les prochaines années.

Mais - et il est certain que le projet de budget pour 1987 ne change rien et même ne devait rien changer parce que c'est un effort à programmer - la gendarmerie n'a pas les moyens matériels qui permettraient à ses unités de réserve, pelotons de garde, de renseignement ou escadrons dérivés de gendarmerie mobile, d'être pleinement opérationnels, notamment en matière de moyens de transport et de communication. D'ailleurs, vous ne nous l'avez pas caché, monsieur le ministre. C'est donc avec intérêt que la commission de la défense a pris connaissance de l'information que vous lui avez donnée, selon laquelle il était envisagé de doter la gendarmerie de moyens nouveaux pour remplir ces missions.

En tout état de cause, il paraîtrait nécessaire de créer progressivement un peloton spécial d'intervention de gendarmerie, P.S.I.G., par compagnie, ce qui conduirait à créer 253 P.S.I.G. supplémentaires et ce qui permettrait d'assurer la couverture du territoire en donnant à ces unités une mission bivalente : d'abord et surtout soutien permanent des brigades - elles l'assurent déjà très utilement là où elles existent - et aussi intervention immédiate en D.O.T. d'un niveau compatible avec leur capacité d'engagement, à condition qu'elles reçoivent les moyens modernes nécessaires. Ce qui est envisagé.

Cela impliquera inévitablement la création d'emplois de sous-officier. J'ai fait à cet égard des propositions qui concernent également la pyramide des grades, dont l'amélioration, heureusement reprise cette année, doit être poursuivie, et aussi l'encadrement en officiers ; le déficit de 200 postes vacants et prévus organiquement dans les tableaux d'effectifs ne fait apparaître qu'imparfaitement les besoins, car la prise en compte réelle des missions de la D.O.T. demanderait d'autres créations. Il me serait agréable d'avoir votre sentiment à ce sujet.

Enfin, s'il convient d'améliorer les perspectives de carrière des sous-officiers - j'ai longuement évoqué ce point dans mon rapport écrit - il en va de même de celles des officiers. L'actuelle pyramide des grades n'est guère satisfaisante, témoigne d'une discrimination injuste à l'égard de l'arme, conduit à écarter de l'avancement des officiers de valeur et crée une extrême apreté dans la compétition.

Sont rappelés dans le rapport de la commission, même s'ils ne relèvent pas toujours de sa compétence, les vœux exprimés par les associations de retraités, qui contribuent utilement à la réflexion sur le devenir de l'arme, en particulier celui qui leur tient le plus à cœur : l'augmentation du taux des pensions de réversion.

Pour conclure ce résumé inévitablement sommaire du rapport de la commission de la défense, je tiens à souligner la bonne organisation de l'arme, qui malgré des budgets de fonctionnement serrés - et c'est peut-être d'ailleurs un exemple à suivre - maintient une qualité de service exceptionnelle et dont la solidité reste exemplaire. Dois-je rappeler que, dans la lutte contre la criminalité, la gendarmerie paie chaque année un lourd tribut : 5 tués, 116 blessés depuis le début de 1986 ?

Sa modernisation spectaculaire, souvent méconnue du public qui garde, et c'est heureux, l'image traditionnelle et conviviale du gendarme, concerne à la fois ses moyens opérationnels et ses moyens de gestion que ce budget permettra de développer encore.

Enfin, j'évoquerai la nécessité de réfléchir sérieusement, au-delà d'un budget, sur l'évolution de la gendarmerie en fonction de trois exigences fondamentales :

D'abord, le maintien sans risque de glissement du caractère professionnel de l'arme ;

Ensuite, une priorité absolue à donner à ses missions traditionnelles, sécurité des biens et des personnes, et maintien de l'ordre public dont les charges - j'insiste sur ce point - doivent être équitablement réparties entre les diverses forces de police ;

Enfin, le dégagement de moyens nouveaux, correspondant à ses responsabilités nouvelles, si le schéma de D.O.T. de 1984 est maintenu. Vous avez d'ailleurs souligné, monsieur le ministre, que cette préoccupation ne serait pas absente de la programmation en cours.

Suivant les conclusions de son rapporteur, la commission de la défense nationale a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la gendarmerie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. la président. La conférence des présidents étant convoquée à douze heures quinze, je lèverai la séance après l'intervention de M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le personnel militaire et le service national, à qui je donne la parole.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les crédits du ministère de la défense, consacrés au personnel militaire et au service national, font, pour la première fois cette année, l'objet d'un avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

En effet, il a paru intéressant à la commission d'aborder de manière globale l'examen de ces deux questions plutôt que de les traiter séparément dans chacun des avis relatifs aux armées et à la gendarmerie. Comme on imagine, le sujet est vaste et je limiterai mon propos à l'examen des aspects essentiels de ces deux questions. Je voudrais auparavant faire une remarque liminaire.

Si, en effet, je dois remercier votre administration, monsieur le ministre, pour l'importance des renseignements qui m'ont été communiqués, je dois aussi noter leur manque d'homogénéité sur le plan statistique et je n'en donnerai que deux exemples rapidement. Le premier concerne les personnels féminins. Ainsi, en réponse à une question que j'avais posée, il a été indiqué qu'au 1^{er} juin 1986, la marine comptait 1 519 personnels féminins. Ce chiffre est publié à la page 11 de mon rapport écrit, et fait partie d'un tableau qui donne la répartition de ces personnels par catégorie. En réponse à une autre question, un tableau a été communiqué qui a été publié à la page 13 du même rapport. On y lit qu'au 1^{er} juin 1986 la marine comptait 1 494 personnels féminins.

De la même manière, on trouve des différences dans les chiffres communiqués pour l'armée de terre : tantôt 285, tantôt 263 officiers féminins ; tantôt 6 320, tantôt 6 222 sous-officiers féminins. Pour l'armée de l'air, on trouve tantôt 188, tantôt 187 officiers, tantôt 4 077, tantôt 4 038 sous-officiers féminins, tout cela à la même date du 1^{er} juin 1986.

C'est une remarque d'ordre statistique, mais, à l'ère de l'informatique, il est étonnant qu'il y ait de telles différences de chiffres.

Ces incohérences ne sont pas les seules auxquelles je me suis heurté et certaines apparaissent dans le rapport écrit.

Le second exemple que je voudrais vous donner est tiré des réponses à une question concernant la durée minimale et moyenne passée dans chaque grade d'officier et de sous-officier. J'ai dû constater que s'agissant des sous-officiers de l'armée de l'air, on ne m'avait indiqué ces durées que pour les personnels non navigants. Comme on sait que les passages de grade sont plus rapides pour les personnels navigants, on peut naïvement se demander pour quelle raison ceux-ci ont été extraits des statistiques. Il est vrai que, du coup, les chiffres indiqués ne détonnent pas trop avec ceux des autres armées. Je déplore cependant la réponse incomplète qui m'a été donnée, car elle ne m'a pas permis d'établir certaines comparaisons entre les armées. Elle m'incite précisément à penser qu'une telle comparaison est utile. Je persévérerai donc dans les mois qui viennent, monsieur le ministre.

Cette remarque liminaire étant faite, j'en viens maintenant à l'examen de la structure et de l'évolution des effectifs.

Les effectifs budgétaires du ministère de la défense, personnels civils et personnels militaires, après s'être situés de 1975 à 1985 entre 720 000 et 700 000 personnes, seront en 1987 légèrement inférieurs à ce dernier chiffre : 699 460 personnes exactement. Les rémunérations et charges sociales pour l'ensemble de ces personnels s'élèvent hors pensions à 57,4 milliards de francs et représentent 33,94 p. 100 du total des crédits de la défense et 68,87 p. 100 des crédits du titre III.

C'est là une des données fondamentales du budget de la défense. Les rémunérations et charges sociales représentent plus du tiers de l'ensemble des crédits hors pensions du ministère et plus des deux tiers des crédits de fonctionnement.

Les personnels militaires seront, en 1987, au nombre de 559 184, soit une augmentation de 1 291 personnes par rapport à 1986. Ces personnels se répartissent à raison de 54,7 p. 100 en personnels d'active et 45,3 p. 100 d'appelés du contingent. La répartition entre personnels d'active et appelés

du contingent est très différente, comme on l'imagine, entre les armées. Ces personnels d'active représentent 37,7 p. 100 de militaires de l'armée de terre, 71 p. 100 de la marine, 61,6 p. 100 de l'armée de l'air et 88,9 p. 100 de la gendarmerie.

La réduction des effectifs prévue par la loi de programmation 1984-1988 a porté pour les années 1984 à 1986 sur un total de 21 606 emplois militaires et 1 950 emplois civils. Elle s'est traduite au plan financier par une économie de 986 millions de francs. L'annuité 1987 du programme de réduction portera sur 4 200 emplois civils et militaires et entraînera une économie de 420 millions de francs.

L'une des innovations de ces dernières années a été la forte progression du nombre de personnels féminins dans les armées qui, si j'en crois les chiffres qui m'ont été fournis par le ministère, était de 20 272 au 1^{er} juin de cette année.

Le taux d'encadrement par les personnels de carrière ou sous contrat est donné pour chaque armée dans le rapport écrit. La comparaison de ces taux avec ceux des forces armées des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne montre que la proportion d'officiers est nettement plus faible dans les forces armées françaises.

La réduction des effectifs prévue par la loi de programmation militaire 1984-1988 n'est pas restée sans conséquence pour les personnels d'active. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour faciliter leur reconversion dans la vie civile. Certaines sont anciennes et ont dû être prorogées alors qu'elles arrivaient à échéance. Je rappellerai la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970, tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils, qui a prévu des dérogations aux règles statutaires en matière de limite d'âge pour l'accès aux concours et examens externes de recrutement ainsi qu'en matière de classement des intéressés dans les corps d'accueil de la fonction publique civile. Vous savez aussi que ces dispositions ont été étendues par la loi n° 85-658 du 2 juillet 1985 aux majors et aux sous-officiers de carrière des grades d'adjudant-chef ou de maître principal et sont applicables jusqu'au 31 décembre 1988.

De même, la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 avait prévu jusqu'au 31 décembre 1985 un certain nombre de dispositions permettant le départ des officiers avant la limite d'âge de leur grade. Certaines de ces dispositions ont également été prorogées jusqu'au 31 décembre 1988 par la loi du 2 juillet 1985.

J'en viens maintenant aux conditions d'exécution du service national. Je dois d'abord constater, comme beaucoup d'autres, l'inégalité des Français devant le service national. En effet, l'examen des données statistiques conduit à une constatation immédiate : l'égalité devant le service est un principe qui ne correspond pas à la réalité des faits. En 1985, 92 012 jeunes gens, soit 22 p. 100 de la ressource, ont été exemptés. Une telle situation ne saurait être satisfaisante, mais des solutions peuvent être proposées et trouvées d'autant que, dans les années qui viennent, monsieur le ministre, et jusqu'en 1993, la ressource va augmenter alors que les besoins du service national actif vont, à partir de 1988, se situer aux environs de 244 000, chiffre qui ne devrait pas varier au cours des quinze prochaines années, sauf en cas de modification du modèle d'armée. J'y reviendrai dans ma conclusion.

En 1987, l'amélioration de la condition des appelés fait l'objet de deux mesures communes à l'ensemble des armées. Il s'agit d'abord de l'indexation du prêt du soldat sur la valeur du point d'indice de la fonction publique et, ensuite, de la modification des coefficients de majoration de la solde et du pécule des volontaires pour un service long - les V.S.L.

Je voudrais dire deux mots du nouveau plan d'abonnement des unités de l'armée de terre au bureau du service national qui est en application depuis le 1^{er} février 1986. Il n'est appliqué qu'à l'armée de terre et repose sur le principe du recrutement géographique homogène visant à faire incorporer dans chaque formation des appelés provenant en totalité ou en majorité d'une même zone géographique. Il doit permettre d'instaurer des relations nouvelles entre les unités et la population dont les recrues sont issues, de réduire le nombre des affectations les plus éloignées, d'aménager le transport des permissionnaires et, enfin, de faciliter les contacts d'aide à la réinsertion professionnelle des appelés en fin de service.

Je voudrais, avant de conclure, formuler trois remarques.

La première concerne la déflation des effectifs, menée dans le cadre de la loi de programmation militaire. Après trois années d'application, et malgré ce qu'on peut dire ici ou là, on doit constater que les réductions auxquelles il a été procédé n'ont entraîné aucune difficulté particulière pour l'une ou l'autre des trois armées. Cependant, chacun s'accorde à estimer qu'il serait peut-être temps d'arrêter le mouvement de déflation dans les unités opérationnelles. D'ailleurs, la recréation d'un certain nombre de postes dans l'armée de terre en 1987 montre que le besoin dans les unités opérationnelles n'a peut-être pas été suffisamment pris en considération.

Ma deuxième remarque concerne les volontaires pour un service long. L'augmentation du contingent des appelés volontaires pour effectuer un service long correspond à la fois à un besoin des armées en personnel formé à des tâches techniques et à un souhait de la part des jeunes.

Ma troisième remarque, qui découle de la précédente, concerne le service national.

Lorsque la possibilité a été ouverte d'effectuer, sur la base du volontariat, un service militaire plus long que la durée légale, l'objectif était de tenir compte de l'évolution technique des armées et du besoin qu'elles ont de disposer d'un nombre élevé de spécialistes. L'expérience paraît concluante tant pour les armées que pour les appelés volontaires, et cette réforme qui a introduit le service militaire différencié devrait également permettre d'envisager une nouvelle approche du service national qui le rendrait plus égalitaire.

Pour conclure, je ferai quatre brèves observations, à propos de ce que certains ont dit ce matin, tant sur une armée composée de professionnels, « à l'anglaise » ou autre - je pense à l'intervention de M. Guéna - que sur une réduction drastique des effectifs de l'armée de terre.

Première observation : je crois que le principe d'une armée basée sur la conscription reçoit une large adhésion pour des raisons de choix fondamentaux et de rapprochement aussi entre l'institution et la nation tout entière. Vous avez vous-même rappelé, monsieur le ministre, que tout Français doit un an de solidarité. Pour ma part, je préfère dire que tout Français doit un moment de sa vie à la collectivité nationale, prenant en compte ainsi le service différencié qui correspond à un certain nombre de besoins. Je l'ai dit tout à l'heure : c'est le cas des volontaires pour un service long qui donnent toute satisfaction, notamment dans les unités spécialisées. Mais je pense également qu'il faut régulariser une situation de fait : certains appelés effectuent aujourd'hui réellement neuf à dix mois de service militaire, du fait notamment du régime des permissions. Je crois donc qu'il faut généraliser un peu ce service différencié et opter pour un service national différencié pouvant aller peut-être de huit à vingt-quatre mois, basé sur le volontariat.

Ma deuxième observation concerne le rôle important que jouent les appelés au sein des armées et de la gendarmerie. Chacun s'accorde à dire que nos appelés sont d'une grande disponibilité et d'une grande efficacité, y compris dans les unités opérationnelles. Etant avec l'I.H.E.D.N. il y a quelques jours à Strasbourg, Baden-Baden et Metz, nous avons appris que la Première Armée comprenait par exemple 70 p. 100 d'appelés et qu'on ne mettait pas en cause l'efficacité de ces unités.

Ma troisième observation porte sur les coûts estimés d'un appelé et d'un engagé. Le coût annuel d'un appelé est estimé en gros à 17 000 francs et celui d'un engagé à 60 000 francs. Même si ces coûts ne prennent pas en compte tous les éléments, le rapport reste de un à trois.

Ma quatrième observation a trait à l'évolution démographique. La ressource utile, je vous l'ai dit tout à l'heure, est de 240 000 à 250 000 hommes dans les structures actuelles et, à l'horizon 2005, elle sera largement satisfaite car la ressource réelle sera approximativement de 350 000 hommes. A mon sens donc, et pour répondre aux interrogations de M. Guéna, pour des raisons de choix fondamentaux, mais aussi pour des raisons budgétaires, le débat sur une armée de professionnels n'a pas lieu d'être. Par contre, je pense qu'il faut continuer à mettre en œuvre les mesures prises sous la précédente législature, notamment pour améliorer les conditions de vie des personnels d'active et celles des appelés.

La commission de la défense nationale et des forces armées a donné un avis favorable aux crédits de la défense consacrés au personnel militaire et au service national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 38. - Titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - Titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial ;

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 397, tome XII, de M. Alain Peyrefitte ;

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 399 : tome IV (air), de M. Gérard Fuchs ; tome V (espace et forces nucléaires), de M. Jacques Baumel ; tome VI (gendarmerie), de M. Robert Poujade ; tome VII (forces terrestres), de M. Jean Briane ; tome VIII (marine), de M. Jean Brocard ; tome IX (personnel militaire et service national), de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X (recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI (soutien général des forces), de M. Jacques Peyrat.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

